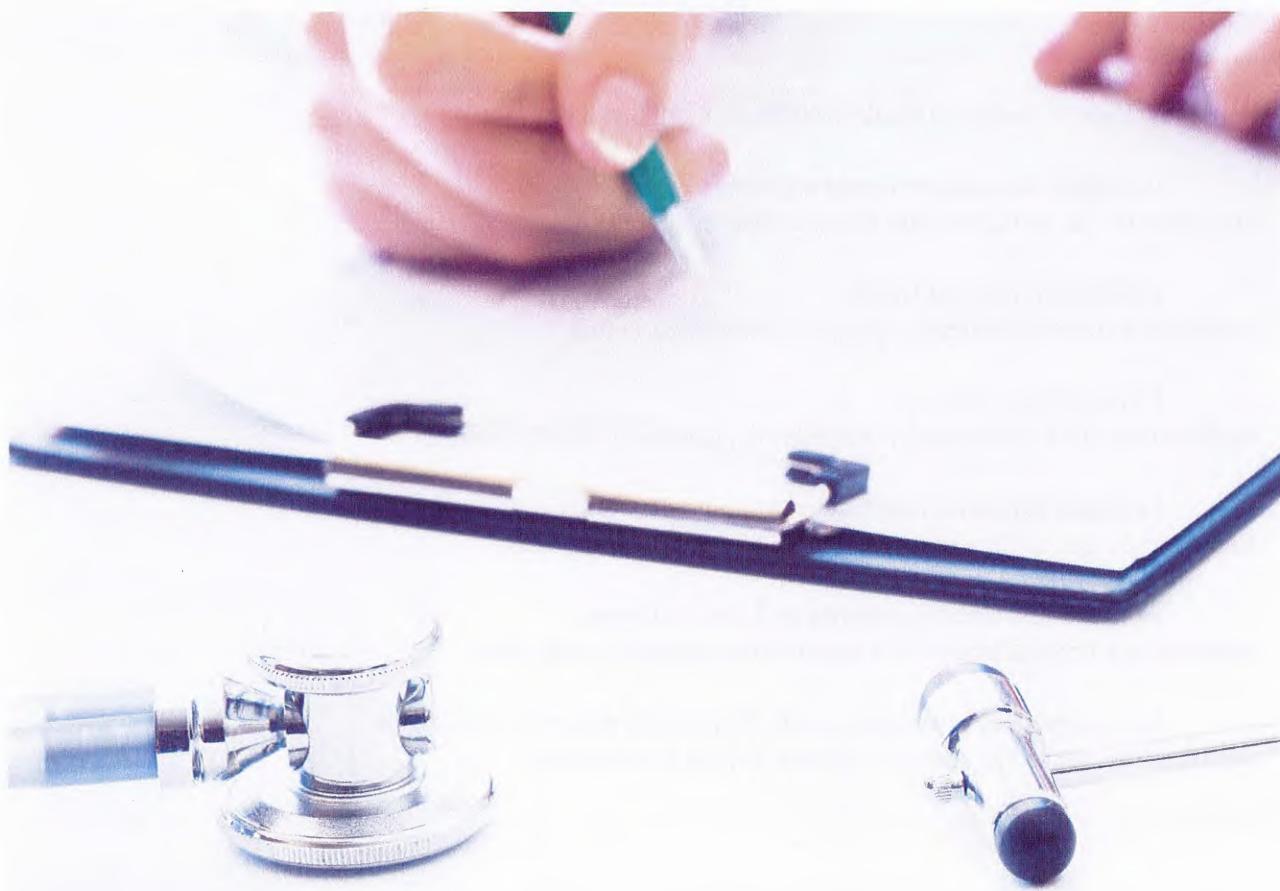


2024-2029



Contrat
Local de Santé
Loue Lison



Doubs



Entre d'une part,

- **L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté**
Représentée par son Directeur général, Monsieur Jean-Jacques Coiplet

Et

- **La Communauté de Communes Loue Lison**
Représentée par son Président, Monsieur Jean-Claude Grenier

Et d'autre part,

- **L'Etat**
Représenté par le Préfet du Doubs, Monsieur Rémi Bastille

- **La Région Bourgogne-Franche-Comté**
Représentée par sa Présidente, Madame Marie-Guite Dufay

- **Le Département du Doubs**
Représenté par sa Présidente, Madame Christine Bouquin

- **L'Education Nationale**
Représentée par l'Inspecteur de l'Académie, Monsieur Samuel Rouzet

- **La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Doubs**
Représentée par sa Directrice, Madame Fabienne Jacquemard

- **La Mutualité Sociale Agricole de Franche-Comté**
Représentée par sa Directrice, Madame Marie-Agnès Cudrey-Vien

- **La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Loue Lison**
Représentée par sa Présidente, Madame Sabine Delongeville

Sommaire

Introduction

Les contrats locaux de santé	4
L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat	5
Les points clés du diagnostic territorial	12

Le contrat Local de Santé

Article 1 : Les parties prenantes au contrat	18
Article 2 : Le périmètre géographique du contrat	19
Article 3 : Les modalités de gouvernance	20
Article 4 : Les axes stratégiques et les actions du contrat	21
Article 5 : Les engagements réciproques des signataires	23
Article 6 : La durée et révision du contrat	24
Article 7: Le suivi et l'évaluation	24
Article 8: Communication et propriété intellectuelle	25
Article 9: Résiliation et recours	25
SIGNATURES	26

Annexes :

Annexe 1 : Les FICHES ACTIONS

AXE 1 : Attractivité territoriale et démographie des professionnels de santé (...)	27
FA 1 : Attractivité du territoire et des métiers de la santé, du social et médico-social	28
FA 2 : Renforcer l'accès aux soins sur le territoire (...)	31
FA 3 : Santé numérique	34
AXE 2 : Prévenir et promouvoir la santé à tous les âges de la vie (...)	36
FA 4 : Développement, promotion, accompagnement d'actions de préventions des addictions	38
FA 5 : Nutrition-Santé (...)	41
FA 6 : Prévention et dépistage	44
AXE 3 : Promouvoir la santé mentale / améliorer le bien-être dans une vision globale de la santé	47
FA 7 : Déstigmatiser le parcours santé mentale	48
FA 8 : Organisation de formations en lien avec la thématique santé mentale	51
FA 9 : Accompagner le renforcement de l'offre, communiquer (...)	54
AXE 4 : Approche populationnelle : déclinaison de parcours	57
FA 10 : Déployer le parcours grand-âge sur le territoire	59
FA 11 : Soutenir et accompagner le parcours enfance-jeunesse sur le territoire	63
FA 12 : « allers-vers » les publics fragiles	66
AXE 5 : Santé environnementale : contribuer au développement d'un environnement favorable à la santé	68
FA 13 : Sensibiliser et prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes	70
FA 14 : Habitat et environnement intérieur	73
FA 15 : Agir pour un environnement favorable à la santé autour du concept « une seule santé »	75
AXE 6 Mise en œuvre et suivi du CLS	77
FA 16 : Coordination, animation et suivi de la mise en œuvre du CLS	78
FA 17 : Développer une stratégie de communication autour du CLS	81
FA 18 : Evaluer le Contrat Local de Santé	83
Annexe 2 : Le diagnostic territorial	85
Annexe 3 : Glossaire	92

Introduction

Les contrats locaux de santé (CLS)

Les Contrats Locaux de Santé font l'objet de la disposition suivante dans le cadre de l'article L. 1434-10 du Code de la Santé Publique : " *La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social*"

Outil privilégié de coordination sur un territoire pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, le Contrat Local de Santé à l'échelle de l'intercommunalité, est un outil innovant consacré par la loi HPST du 21 juillet 2009. Il définit l'action assurée par ses signataires, leurs missions et leurs engagements, les moyens qu'ils y consacrent et les modalités de financement, de suivi et d'évaluation. A cet effet, le directeur général de l'agence régionale de santé peut attribuer des crédits du fonds d'intervention régional mentionné à l'article L. 1435-8.

Le CLS, c'est :

- Un outil souple, modulable, qui établit le lien entre le Projet Régional de Santé et les projets portés par les collectivités et les besoins du territoire
- Un projet participatif
- Une dynamique collective
- Une réponse adaptée au plus près des besoins de la population

Il incarne une approche intersectorielle et transversale de la santé dans le but de favoriser la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. L'intersectorialité implique non seulement des politiques et des actions gérées à partir du secteur de la santé, mais aussi la prise en compte des interventions et des actions par d'autres secteurs qui contribuent à la santé : éducation, habitat, transport...

Le CLS permet de renforcer les liens entre ARS, collectivités territoriales et partenaires (Conseil Régional, Conseil Départemental, Préfecture, Assurance Maladie, centre hospitalier, associations, acteurs libéraux...).

Le CLS est publié sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé afin de permettre aux établissements de santé publics et privés, aux structures médico-sociales, aux professions libérales de la santé et aux représentants d'associations d'usagers agréées de prendre connaissance des actions du contrat.

Ce nouveau contrat local de santé s'inscrit dans la continuité et la dynamique du précédent CLS en poursuivant son travail partenarial engagé avec les signataires mais également avec les partenaires locaux. Les signataires du CLS se rencontrent à l'occasion des comités de pilotage. Lors de cette instance, un bilan des actions réalisés est présenté.

L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat

• La politique de l'ARS en matière de santé : le PRS 2

Autour des grands enjeux de santé publique (vieillissement, addictions, santé mentale, environnement...) la stratégie régionale définie dans le Projet Régional de Santé (PRS2) vise à renforcer qualité, proximité, gradation de l'offre de santé (prévention, soins et accompagnement médico-social), à améliorer l'état de santé de la population et à faciliter l'accès et le parcours de chaque personne recourant au système de santé.

Le CLS participe à la construction des dynamiques territoriales de santé, en articulation avec le PRS2, pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations.

Dans le PRS2 qui couvrait la période 2018 - juin 2023, le Conseil territorial de santé (CTS) du Doubs avait identifié 10 priorités de santé à travailler sur son territoire au regard des priorités du PRS. A l'occasion de la révision du PRS 2018-2028 arrêté le 31/10/2023, il a été décidé d'associer les CTS aux suites à donner localement aux consultations régionales et départementales sur le Conseil National de la Refondation (CNR) en santé, qui se sont tenues fin 2022, pour déterminer les nouvelles priorités des CTS. Ainsi, pour chaque CTS, 5 priorités issues de ces consultations ont été identifiées au regard des caractéristiques démographiques du département, de l'état de santé de sa population et de l'offre de soins proposés.

Sur le territoire du Doubs, ces 5 priorités sont les suivantes :

- 1/ Développer les solutions de mobilité pour les patients
- 2/ Améliorer la communication et l'information du grand public sur le système de santé
- 3/ Proposer aux professionnels de santé une offre de tutorat et une mise en réseau tout au long de leur carrière
- 4/ Améliorer la lisibilité, la visibilité et la coordination de toutes les actions de prévention déployées
- 5/ Développer la responsabilité populationnelle sur le département du Doubs (priorité transverse)

Ces 5 priorités et les moyens identifiés pour leur mise en œuvre constituent la feuille de route du CTS sur les 5 années à venir. Elles ont été intégrées dans le PRS révisé en novembre 2023.

• La politique de la Communauté de Communes Loue Lison en matière de santé

Avec ses 72 communes et une superficie de 667 km², la Communauté de Communes Loue Lison (CCLL) est un territoire résolument rural. Son caractère très nature en fait son principal attrait avec les activités de pleine nature qu'il propose, sans oublier son offre patrimoniale et son tissu économique attractif et diversifié.

Aujourd'hui, le territoire intercommunal Loue Lison doit allier préservation de ses richesses naturelles (25.023 hectares sont classés en zone Natura 2000), périurbanisation (*liens avec les villes, lieu de travail et de consommation pour les 25 373 habitants*), déploiement de services indispensables à la qualité de vie des habitants et un tissu économique riche.

Ainsi, dès 2019, la CCLL a signé avec l'Agence Régionale de Santé son premier Contrat Local de Santé (CLS), 2019-2024. La collectivité soutenue par l'ARS a fait le choix de poursuivre cette dynamique engagée pour une nouvelle période de 5 ans.

En effet, le CLS est un outil de proximité qui vise à diminuer les inégalités territoriales et sociales en santé en s'appuyant sur les besoins locaux du territoire. Combiné au réseau d'acteurs et à l'animation portée par la CCLL, il permet d'apporter des réponses aux enjeux de santé sur le territoire.

Le CLS s'inscrit dans le projet de mandat de la CCLL, un territoire au service de sa population et du public avec pour objectifs :

- D'améliorer la prévention et le parcours de santé en agissant sur le comportement et les habitudes de vie de la population.
- De renforcer les soins de proximité : à ce titre, la collectivité a soutenu la restructuration de l'Hôpital Saint-Louis d'Ornans et va également accompagner la restructuration à venir de l'Etablissement de santé de Quingey. La CCLL est également propriétaire de la maison de santé pluriprofessionnelles (MSP) d'Amancey et soutien les projets d'installation de professionnels de santé par une aide à l'immobilier.
- D'offrir un environnement favorable à la santé en lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Par ailleurs, le CLS s'inscrit transversalement dans les plans et schémas portés par la CCLL (Plan de Mobilité Simplifié, Schéma directeur cyclable, Schéma de Cohérence Territorial, Plan Climat Air Énergie, Pôle Rénovation Conseil...).

Le/la chargé(e) de mission santé du CLS reste force de proposition pour faire vivre le CLS sur le territoire, coordonner l'offre de santé afin de répondre aux besoins de ses habitants.

Le/la chargé(e) de mission santé du CLS est un partenaire privilégié de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) et une ressource importante que ce soit par la connaissance des acteurs locaux ou encore par la communication avec les élus.

Le CLS a pour mission première la mise en œuvre opérationnelle du Programme Régional de Santé (PRS) à l'échelle locale. C'est un outil à la main des collectivités alors que la CPTS est un outil à la main des professionnels de santé.

• **La politique de la Préfecture en matière de santé**

La préfecture et les services de l'Etat dans le département interviennent dans de nombreux domaines de compétences (développement de la vie associative, des activités physiques et sportives, politiques de la jeunesse, hébergement et accès au logement, environnement...) ou en direction de publics particuliers (femmes, habitants des quartiers dans le cadre de la politique de la ville, personnes migrantes...) en lien avec les politiques de santé.

Dans ce cadre, la préfecture et les services contribuent plus particulièrement à la réalisation d'objectifs majeurs du Contrat local de santé : l'Etat favorise la réduction des inégalités sociales et de santé, l'accès aux soins, et encourage le développement de la prévention et de la promotion de la santé auprès des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans le cadre de sa responsabilité de chef de projet de la Mission interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA), l'Etat encourage le développement d'actions de prévention et de sensibilisation des conduites addictives auprès des jeunes et de soutien des parents dans leur rôle éducatif, les actions de prévention et de réduction des risques en milieu festif et le développement de la réinsertion des personnes en situation de précarité et/ou sous-main de justice. Dans la déclinaison de la Stratégie Interministérielle de Mobilisation contre les Conduites Addictives (SIMCA) 2023-2027, la Préfecture du Doubs a élaboré en mars 2024 son plan départemental de mobilisation contre les conduites addictives 2024-2027 articulant les stratégies d'action menées dans le département afin de développer les compétences psycho-sociales, conforter le rôle de la sphère familiale, assurer à chaque usager une prise en charge adaptée, faire des milieux de vie des environnements plus protecteurs et réduire la disponibilité des produits stupéfiants.

Par ailleurs, la Préfecture du Doubs, dans le cadre de l'élaboration conjointe avec le Département du Doubs, et conformément aux dispositions de la loi NOTRE, a réalisé en 2017 son Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Des contrats de relance et de transition écologique permettront notamment de déterminer, pour chaque territoire signataire, les mesures les plus utiles et donner un meilleur accès aux droits élémentaires : l'éducation, le logement, la santé.

Enfin, depuis 2017, l'Etat a rendu obligatoire la mise en place d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dont les objectifs sont de :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Réduire la consommation énergétique finale
- Réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles
- Augmenter la part des énergies renouvelables
- Mener une politique de rénovation thermique des logements,
- Développer les réseaux de chaleur

Le PCAET implique les collectivités dans tous les secteurs : résidentiel, tertiaire, transport de personnes et de marchandises, agriculture, déchets, industrie. »

• **La politique de la Région Bourgogne-Franche-Comté en matière de santé**

La stratégie de mandat de la Région affiche des priorités en faveur de l'attractivité des territoires, de l'égalité d'accès aux soins, de la promotion de la santé sur les territoires, de l'installation des professionnels de santé, et de la promotion des formations sanitaires et sociales.

Au regard des enjeux collectifs à relever, la Région a un rôle majeur à jouer dans la réponse à apporter aux citoyens en matière de santé et :

- Elle co-pilote le Plan Régional Santé Environnement PRSE 4 aux côtés de l'ARS et de l'Etat, d'abord pour son élaboration, puis pour sa mise en œuvre et son suivi ;
- Sur ses champs de compétences, elle poursuit avec l'ARS une collaboration étroite au service de la santé en Bourgogne-Franche-Comté.

La Région s'appuie également sur d'autres schémas régionaux pour établir sa politique régionale de santé et intègre des éléments de la feuille de route Handicap, de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN), du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), et des engagements présentés dans le plan de mandat.

C'est ainsi que s'est définie l'ambition de la seconde feuille de route santé de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2024-2028.

Cette feuille de route est un document stratégique et prospectif qui propose une action régionale organisée pour les années à venir. En réponse aux enjeux identifiés, elle est organisée autour de deux défis : répondre au besoin de proximité et renforcer la prévention. Elle met en visibilité les actions existantes et accentue la mobilisation de la collectivité en faveur d'une santé pour tous et sur tous les territoires. En déclinaison du PRSE 4, la feuille de route santé de la collectivité soutient la mise en place d'environnements favorables à la santé en encourageant l'approche une seule santé.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a vocation à être cosignataire des Contrats Locaux de Santé (CLS) et ses modalités d'intervention restent celles définies dans ses propres règlements d'intervention de droit commun en vigueur et contrats existants pour la sélection et l'éligibilité des projets. Les CLS étant évolutifs, les participations régionales ne seront déterminées que sur la base de dossiers déposés, après instruction complète et validation par les instances régionales.

- **La politique du Département du Doubs en matière de santé**

Dans le cadre de sa politique autonomie en faveur des personnes âgées (PA) et des personnes en situation de handicap (PH), le Département du Doubs mène depuis de nombreuses années une politique volontariste sur le champ du maintien à domicile, avec la volonté de limiter le reste à charge pour le bénéficiaire et de garantir l'accès au service d'aide à domicile en tout point du Département 7 jours sur 7 pour les personnes les plus dépendantes.

Par ailleurs, au titre de son rôle en matière de prévention et de dépendance, le Département préside la Conférence des financeurs de la prévention et de la perte d'autonomie. Ce dispositif permet de soutenir les actions de prévention en faveur des seniors (ateliers numériques, mémoire, activité physique adaptée, nutrition...), de les soutenir à domicile par la prise en charge d'aides techniques, ou encore de proposer des ateliers en faveur des aidants.

- **La politique de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale en matière de santé**

La politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves s'inscrit dans les objectifs généraux de l'Ecole et vise à réduire les inégalités sociales, d'éducation et de santé pour permettre la réussite de tous les élèves et promouvoir une Ecole plus juste et plus équitable.

Elle contribue à offrir aux élèves les conditions favorables aux apprentissages et vise à permettre à chacun d'entre eux d'acquérir les connaissances et la culture nécessaires à la construction d'un individu et d'un citoyen responsables.

Dans ce cadre, les élèves, de la maternelle au lycée, bénéficient :

- De bilans de santé permettant de repérer des difficultés pouvant entraver les apprentissages,
- D'accueil, d'écoute, d'accompagnement et de suivis individualisés,
- D'éducation à la santé collective et individuelle afin de développer les comportements favorables à leur santé,
- Pour les élèves porteurs de handicap ou de maladie chronique, mise en place d'aménagements facilitant leur scolarisation.

Concernant le repérage et la prise en charge du mal-être des élèves, l'Académie poursuit la formation au repérage de la crise suicidaire pour les personnels des établissements.

Progressivement l'ensemble des établissements scolaires vont mettre en place "un protocole santé mentale des élèves". Celui-ci vise à proposer un parcours facilitant le repérage et la prise en charge d'élèves en situation de souffrance psychique. Il s'accompagne de la réalisation d'un état des lieux des besoins en santé mentale dans l'école ou de l'établissement et de la programmation d'actions individuelles et collectives qui en résultent pour participer à la promotion de la santé mentale et au bien-être dans l'école, axée en grande partie sur le développement des compétences psychosociales. La santé mentale est l'affaire de tous, ceci exige une implication résolue de tous les acteurs de la communauté scolaire, sans oublier d'inclure les pratiques partenariales prenant en compte les acteurs locaux, les représentants d'autres institutions (police, gendarmerie, justice, santé, collectivités territoriales, etc.), les associations partenaires de l'école, les chercheurs en éducation... »

- **La politique de l'Assurance Maladie**

L'Assurance Maladie joue un rôle crucial dans la garantie et la promotion de l'accès équitable aux soins sur les territoires. Elle s'engage activement dans tous les contrats locaux de santé (CLS), visant à mettre en place des actions ciblées pour réduire les inégalités de santé, tant sociales que

territoriales. À ce titre, La CPAM du DOUBS est partenaire et signataire du CLS Loue Lison, adaptant ses efforts selon les spécificités de chaque territoire.

En ce qui concerne l'accès aux droits et aux soins, l'Assurance Maladie s'efforce d'améliorer le taux de recours aux dispositifs de protection sociale, notamment en accompagnant les assurés les plus vulnérables. Elle déploie à ce titre un programme d'accompagnement individualisé pour soutenir les assurés en difficulté pour accéder à leur droits. Les centres d'examens de santé jouent un rôle clé en accueillant et guidant les patients les plus précaires, leur offrant des bilans de santé complets et personnalisés. L'Assurance Maladie met également en place des actions spécifiques pour améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de précarité. Par exemple, elle développe des partenariats avec des associations et des structures locales pour identifier et accompagner les populations les plus vulnérables. Elle propose également des dispositifs de médiation sanitaire pour faciliter l'accès aux soins des personnes éloignées du système de santé.

Sur le front de la prévention, l'Assurance Maladie s'impose comme un acteur majeur, orchestrant de multiples initiatives dans des domaines clés. Elle participe activement aux campagnes de dépistage pour les cancers du sein, colorectal et du col de l'utérus, visant à détecter précocement ces maladies et à améliorer les chances de guérison.

L'Assurance Maladie promeut également les programmes de vaccination pour protéger la population contre des maladies infectieuses graves. Elle soutient notamment la vaccination contre la grippe saisonnière, le papillomavirus (HPV) et la rougeole. Des campagnes de sensibilisation sont régulièrement menées pour encourager les populations cibles à se faire vacciner, garantissant ainsi une couverture vaccinale optimale.

À travers le dispositif MT'Dents, l'Assurance Maladie offre des soins buccodentaires gratuits pour les enfants et les jeunes, contribuant ainsi à la prévention des caries et des maladies parodontales. Ce programme inclut des rendez-vous de prévention chez le dentiste à différents âges clés, permettant un suivi régulier de la santé bucco-dentaire des jeunes.

En outre, l'Assurance Maladie développe et soutient des programmes de sensibilisation et d'accompagnement visant à réduire la consommation de tabac, d'alcool et d'autres substances addictives. Elle propose des consultations de tabacologie et des aides financières pour l'achat de substituts nicotiniques, accompagnées de campagnes de prévention et de soutien psychologique.

L'Assurance Maladie accompagne également des initiatives pour détecter précocement les troubles mentaux et offrir un soutien adapté. Elle déploie un programme de dépistage en milieu scolaire pour identifier les troubles du langage, de la vue et du rachis, permettant une intervention rapide et appropriée.

Enfin, elle mène des campagnes de sensibilisation à une alimentation équilibrée et à l'activité physique régulière. L'Assurance Maladie soutient des programmes de rééducation nutritionnelle auprès des jeunes, tels que "Mission Retrouve Ton CAP", et appuie des initiatives locales pour promouvoir le sport santé. Ces actions visent à encourager des habitudes de vie saines et à prévenir les maladies chroniques liées à une mauvaise alimentation et à la sédentarité.

Dans le champ de l'organisation territoriale des soins, L'Assurance Maladie collabore étroitement avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les collectivités locales pour promouvoir les territoires auprès des professionnels de santé dans les zones où la démographie médicale est fragile. Grâce à des contrats incitatifs, l'Assurance Maladie facilite l'installation des professionnels libéraux et soutient les dispositifs d'assistants médicaux. Elle favorise l'exercice coordonné au sein des équipes de soins, en partenariat avec l'ARS, au travers des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). Ces collaborations permettent de mieux répondre aux besoins de santé des populations locales et de renforcer l'attractivité des territoires pour les professionnels de santé. Par exemple, des maisons de santé pluridisciplinaires sont créées pour favoriser le travail en équipe et améliorer la prise en charge des patients.

Elle est également engagée dans la transition numérique en santé, visant à moderniser et améliorer l'efficacité des services de santé. Cette transition inclut le développement de la télémédecine, la mise

d'outils numériques pour faciliter la coordination des soins et l'accès aux informations de santé par les patients. L'Assurance Maladie développe également des applications mobiles et des plateformes en ligne (Compte Ameli, Mon Espace Santé) pour permettre aux assurés de gérer leurs démarches administratives et de suivre leur parcours de soins.

Ces initiatives démontrent l'engagement continu de l'Assurance Maladie à assurer un accès équitable aux soins et à améliorer la santé globale des populations sur l'ensemble du territoire. En adaptant ses actions aux besoins spécifiques de chaque région, l'Assurance Maladie contribue à réduire les inégalités de santé et à promouvoir un système de santé plus juste et efficace pour tous.

- **La politique de la Mutualité Sociale Agricole en matière de santé**

Depuis toujours, la MSA a la volonté de jouer son rôle sur les territoires en proximité avec ses adhérents. Les actions, déployées par la MSA dans le domaine sanitaire et social, la confortent dans sa double légitimité d'organisme de protection sociale et d'acteur de référence sur les territoires ruraux.

L'originalité de son guichet unique (couvrant les domaines maladie, famille, vieillesse, prévention santé et santé sécurité au travail, action sanitaire et sociale de l'ensemble de ses adhérents), la force de sa gouvernance et l'implication quotidienne de ses délégués cantonaux élus, le maillage de sa présence sur les territoires lui permettent d'apporter une offre de service globale et innovante, propre à ses ressortissants et partenariale à l'ensemble de la population.

La MSA s'appuie également sur ses structures d'offre de services pour accompagner la mise en œuvre des politiques de santé et de prévention, avec MSA Services et l'ASEPT.

Le contrat local de santé constitue, pour la MSA, une échelle territoriale adéquate à l'expression des besoins regroupée dans un diagnostic et à la mise en place en réponse par des actions opérationnelles.

Au regard de ses orientations nationales dans le cadre de sa stratégie santé, la MSA a arrêté les enjeux qu'elle porte afin d'améliorer la santé de la population agricole et des territoires ruraux autour de 4 enjeux :

Améliorer l'espérance de vie en bonne santé par la promotion de la santé et la prévention tout au long de la vie et dans tous les environnements

- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé dans les territoires ruraux
- Garantir la qualité et la pertinence dans les prises en charges, à chaque étape du parcours de santé
- Développer l'autonomie des populations agricoles et rurales, âgées et en situation de handicap, et soutenir les aidants.

Ces orientations sont déclinées dans une approche globale basée sur le développement des actions de façon synergique (méthode one health).

- **La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Loue Lison**

Le CLS souhaite s'associer à la CPTS pour travailler ensemble sur des thématiques communes : l'accès aux droits et aux soins, la promotion et la prévention de la santé, mais aussi l'attractivité du territoire pour attirer de nouveaux professionnels de santé.

La CPTS est issue de la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 et c'est l'une des mesures du plan de transformation du système de santé « Ma santé 2022 » qui vise à décloisonner et réorganiser le système de soins.

C'est un dispositif à la main des professionnels qui veulent travailler ensemble pour répondre aux besoins de santé spécifiques d'un bassin de population. Constituées à l'initiative des « professionnels de santé », la CPTS a vocation à rassembler les « acteurs de santé » : professionnels de santé de ville, qu'ils exercent à titre libéral ou salarié ; des établissements de santé, des acteurs de la prévention ou promotion de la santé, des établissements et services médico-sociaux, sociaux...

La CPTS Loue Lison, association créée en décembre 2020, intervient sur le même territoire que le CLS, elle est composée de 80 adhérents.

Les missions de la CPTS ont été définies par l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI), signé le 29 juin 2022 entre la CPTS Loue Lison et la CPAM du Doubs, l'ARS et la MSA. L'ACI fixe 4 missions prioritaires, dites missions socles, ainsi que de 2 missions optionnelles :

- Mission socle 1 : Améliorer et faciliter l'accès aux soins des patients :
 - Faciliter l'accès à un médecin traitant
 - Améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville
 - Améliorer l'accès aux soins en orthophonie
- Mission socle 2 : Organiser les parcours pluri professionnels autour du patient
 - Parcours de santé du patient diabétique de type 2
 - Lien ville / hôpital
- Mission socle 3 : Favoriser le développement des actions territoriales de prévention
 - Organiser la prévention autour du cancer colorectal sur le territoire
- Mission socle 4 : Contribuer à apporter une réponse en cas de crise sanitaire
 - Mettre en place un plan de gestion de crise
- Mission optionnelle 1 : Développer la qualité et la pertinence des soins
- Mission optionnelle 2 : Favoriser l'accompagnement des professionnels de santé du territoire
 - Soutenir l'offre de soin du territoire par accompagnement des professionnels de santé

Les points clés du diagnostic territorial

- Un territoire étendu et rural

Le territoire du CLS est celui de la Communauté de Communes Loue Lison. C'est un territoire résolument rural, très étendu, avec une faible densité de population. Le territoire est situé entre le Jura, et deux pôles d'attractivités que sont le Haut-Doubs et Besançon.

Le territoire en chiffres c'est...

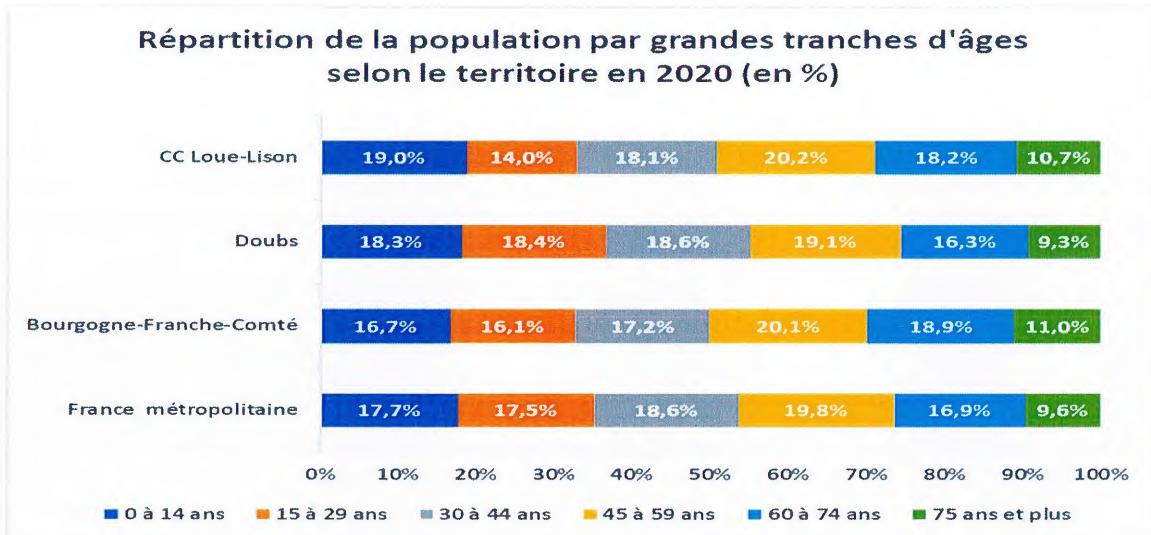


4 communes de + de 1000 habitants : Ornans, Arc et Senans, Tarcenay-Foucherans, Quingey

- Une population vieillissante

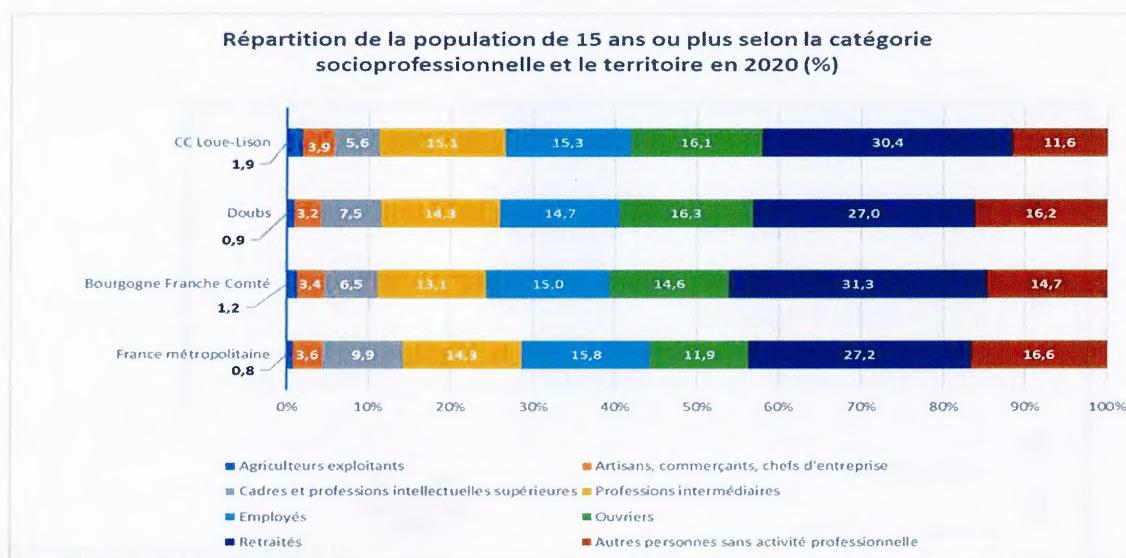
Malgré une croissance démographique positive, (+0.3%/an de 2014 à 2020) :

- Taux de natalité inférieur aux territoires de référence : 10,2%
- Population relativement âgée : indice de vieillissement élevé à 90,3
- Part des personnes âgées de 60 ans et plus : 28,9 %



Les indicateurs socio-économiques du territoire

	Références nationales
• Taux de chômage (au sens du recensement) des 15/64 ans en 2020 inférieurs : 12,3%	7,8%
• Taux de pauvreté : 7,4%	14,4%
○ Médiane des revenu (23 040) supérieure à celle de la région : 22 110	22 400
• Bénéficiaires du RSA : 2,9%	6,4%
• Bénéficiaires de la Couverture Complémentaire Santé Solidaire (CSS) : 3,5%	9%



La santé sur le territoire

• L'état de santé de la population

Il n'y a pas d'indicateurs qui seraient significativement dégradés sur le territoire. On constate cependant une augmentation de la mortalité par cancer et par maladie de l'appareil respiratoire.

Pathologies les plus fréquentes sur Loue Lison (Part des consommants)

Références nationales

• Maladie cardiovasculaire : 7,9%	7,5%
• Diabète : 5%	5,8%
• Maladie respiratoire : 5%	5,6%
• Cancer : 4,8%	4,8%
• Maladie psychiatrique : 2,7%	3,9%
• 17% de bénéficiaires d'une ALD en 2019	18,7%

- **L'offre de santé**

Démographie des professionnels de santé et offre premier et second recours

La démographie médicale et paramédicale (médecins généralistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes) est plutôt favorable. Cependant il subsiste des inégalités au sein du territoire.



Un accompagnement ciblé sur les communes, territoires les moins favorisés, avec notamment des départs en retraites à anticiper (Amancey, Tarcenay par exemple).

3 Maisons de santé Pluriprofessionnelles (MSP) sur Loue Lison :

📍 Amancey 📍 Epeugney 📍 Quingey

📍 **1 pôle médical** à Vuillafans

1 offre de professionnels de santé importante sur les communes de

📍 Arc-et-Senans

📍 Ornans

📍 Tarcenay-Foucherans



environ 140 professionnels de santé libéraux sur le territoire Loue Lison



7 pharmacies



1 laboratoire d'analyses médicales



La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Loue Lison

2 établissements sanitaires :



Centre Hospitalier Saint Louis d'Ornans (Cet établissement de santé n'assure pas les urgences)

Établissement de santé et médico-social

Établissement de santé labellisé « Hôpital de Proximité » : propose une offre de soins diversifiée et de proximité.

Spécialisation : Médecine, Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR), Service médical et de rééducation : consultations avancées, hôpital de jour, Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).

EHPAD du Val de Loue : propose un accueil permanent ou temporaire aux personnes âgées dépendantes.

Unités spécialisées : UASA (Unité d'Accueil Spécialisée Alzheimer) et PASA (Pôle d'Activité et de Soins Adaptés)

Établissement de santé de Quingey

Établissement sanitaire et médico-social

Soins Médicaux et de réadaptation (SMR) polyvalent, neurologique et locomoteur, Unité de Soins de Longue Durée (USLD), EHPAD avec Pôle d'activité spécialisée Alzheimer (PASA), Unité protégée et Accueil de Jour, Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), et Maison d'Accueil Spécialisé (MAS).

INFOS: L'établissement appartient au groupement hospitalier de territoire Centre Franche-Comté. Il participe aux filières de prise en charge SMR, gérontologique et handicap. Il déploie des programmes d'éducation thérapeutique du patient : programmes Parkinson,

En dehors du territoire, le CHU de Besançon et le CHI Haute-Comté à Pontarlier restent aussi les établissements de référence pour l'offre de second recours qui n'est pas disponible sur le territoire.

La télémédecine a commencé à s'implanter sur le territoire mais mériterait d'être renforcée notamment via la télé-expertise avec des consultations de médecins spécialistes.



Les principales faiblesses identifiées sont la faible proportion de chirurgiens-dentistes et de sages-femmes, et le manque de médecins spécialistes. De même, le temps d'accès aux services d'urgences est très important (37 minutes).

• La santé des personnes âgées

Différents services de coordination, de prévention et d'aide à domicile et de structures d'appui :

- 1 Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS)
- 2 centres médico-sociaux (CMS) à Ornans et à Quingey
- Permanence du DAC à Ornans, Quingey (intervention sur tout le territoire Loue Lison)
- 1 Plateforme d'accompagnement et de répit



- 2 EHPADs Ornans et Quingey (84 et 93 places)
- 3 MARPA à Amancey, Arc-et-Senans et Ornans

Il existe 2 SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile) à Ornans et Quingey de 90 places au total, dont 13 places supplémentaires depuis début 2024.

L'offre est importante, cependant sur le secteur les délais d'attente sont longs et les établissements rencontrent des difficultés de recrutement de plus en plus importante.



- La prise en charge des personnes en situation de handicap

Plusieurs structures sur Loue Lison :

- 1 Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) à Quingey
- 1 service d'hébergement en milieu ouvert (SHMO) à Ornans
- 1 service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) à Ornans
- 1 Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT) à Ornans
- 2 Instituts Médico-éducatifs (IME) à Montfort et Ornans
- Une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) à Ornans

- La santé mentale sur Loue Lison



- 1 CMP à Quingey
- Des interventions de l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité et l'Equipe Mobile Psychiatrie Personnes Agées
- Des permanences de la Maison de l'Adolescent à Ornans et Quingey
- Des permanences de Centres de Soin, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) :
 - SOLEA à Ornans
 - Association Addiction France à Quingey
- 1 psychiatre à Ornans

Les indicateurs de santé mentale sont plutôt bons (chiffres de 2019) mais les besoins ont augmenté depuis 2019 selon les personnes interrogées :

- Taux de consommateurs pris en charge pour maladies psychiatriques : 26,9% (Fr 38,6%).
- Baisse du taux de suicide entre 2013/2017 en comparaison à 2009/2013
- Taux de consommateurs pris en charge pour dépression : 9,2% (Fr 14%)

- En 2020, le taux de personnes nouvellement admises en ALD pour maladies psychiatriques de longue durée est plus faible que celui de la France (162 Vs Fr : 180).

Il est à noter que l'offre étant très faible sur le territoire, ces chiffres ne sont peut-être pas le reflet de la réalité. En effet n'ayant pas un accès facile aux soins en santé mentale sur le territoire, il est possible que certains chiffres comme le taux de consommant ou les ALD soient biaisés.

L'offre sur le territoire de la CCLL très insuffisante avec de longs délais de prise en charge au CMP et aucune structure pour les enfants sur le territoire. La plupart des structures de prise en charge sont éloignées du territoire, avec de surcroit une problématique de mobilité pointée de nombreuse fois pendant la période de diagnostic et d'évaluation.

Le Contrat Local de Santé

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-10

Vu l'article L 1434-2 du Code de la Santé Publique : « le projet régional de santé est constitué :

- 1° D'un cadre d'orientation stratégique, qui détermine des objectifs généraux et les résultats attendus à dix ans ;
- 2° D'un schéma régional de santé, établi pour cinq ans sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux et qui détermine, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement médico-social, des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels.

Ces objectifs portent notamment sur la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé, sur l'amélioration de l'accès des personnes les plus démunies à la prévention et aux soins, sur le renforcement de la coordination, de la qualité, de la sécurité, de la continuité et de la pertinence des prises en charge sanitaires et médico-sociales ainsi que sur l'organisation des parcours de santé, notamment pour les personnes atteintes de maladies chroniques et les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Ils visent également à organiser la préparation du système de santé aux situations sanitaires exceptionnelles dans le cadre du dispositif d'organisation de la réponse du système de santé en cas de situation sanitaire exceptionnelle « ORSAN » mentionné à l'article L 3131-11.

Ils peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L 3221-2 ou par les contrats locaux de santé définis à l'article L 1434-10 ;

- 3° D'un programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies ;

Dans les territoires frontaliers et les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, le projet régional de santé organise, lorsqu'un accord cadre international le permet, la coopération sanitaire et médico-sociale avec les autorités du pays voisin. »

Vu l'article L 1434-10 IV alinéa du Code de la Santé Publique : « La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social. »

Vu l'arrêté du 31 octobre 2023 portant adoption du Projet Régional de Santé Bourgogne-Franche-Comté 2018-2028 révisé pour la période 2023-2028

Vu la délibération de la Communauté de Communes Loue Lison en date du XXXXX portant sur son engagement dans la signature d'un second Contrat Local de Santé à l'échelle de l'EPCI et approuvant le projet de Contrat Local de Santé

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Les parties prenantes au contrat

- Les signataires engagés dans le contrat :

- L'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté
- La Communauté de Communes Loue Lison
- L'Etat
- La Région Bourgogne Franche-Comté
- Le Département du Doubs
- L'Education Nationale
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Doubs
- La Mutualité Sociale Agricole de Franche-Comté
- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Loue Lison

- Les partenaires institutionnels et associatifs identifiés qui seront associés en tant que de besoin :

- Les communes de l'EPCI
- Les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles
- Les établissements sanitaires et médico-sociaux
- Les services sociaux et acteurs institutionnels œuvrant dans le domaine du social, de la solidarité
- Les établissements scolaires
- Les associations locales (services à la population, sportives, culturelles...)
- Les opérateurs du Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la Santé (RRAPPS)
- Les autres opérateurs en prévention et promotion de la santé, et santé environnement

Article 2 : Le périmètre géographique du contrat

Le contrat local de santé couvre les 72 communes de la Communauté de Communes Loue Lison :



Ce périmètre est susceptible d'évoluer, par voie d'avenant, pendant la durée du présent contrat, en fonction des retraits ou adhésions nouvelles de communes.

Article 3 : les modalités de gouvernance

Les modalités de gouvernance suivantes ont été validées par le Comité de pilotage du 3 juillet 2024 :

- **Un Comité technique (COTECH)** composé de
 - La direction de la CCLL (DGS et/ou DGA)
 - La Responsable du service à la population
 - Le/la chargé(e) de mission santé du CLS
 - L'élu(e) en charge des services à la population dont le CLS fait partie
 - La coordinatrice et/ou la présidente de la CPTS Loue Lison
 - Le/la chargé(e) de mission développement territorial en santé de l'ARS
 - Le responsable Unité Territoriale Santé Environnement (UTSE) de l'ARS du Doubs ou son représentant

Cette instance aura pour missions d'échanger sur la réalisation des actions et de préparer les réunions du COPIL CLS. Le COTECH pourra être force de proposition (réorientation, arrêt ou création d'actions, déploiement de moyens...) auprès du COPIL si nécessaire.

Le COTECH se réunira au moins deux fois par an, et notamment en amont des comités de pilotage.

- **Un Comité de Pilotage (COPIL) du CLS** composé des signataires du CLS, qui aura pour missions de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du CLS et de définir la programmation annuelle des actions. Il lui revient de :

- Accompagner la mise en œuvre des actions en lien avec les orientations stratégiques du CLS ;
- Garantir la cohérence entre les politiques territoriales de santé et les priorités départementales, régionales et nationales en matière de santé ;
- Évaluer périodiquement l'avancée du contrat et décider des ajustements éventuels.

Il se réunit au moins une fois par an.

Dans le cadre de projets collaboratifs, l'association des partenaires institutionnels et associatifs, mentionnés dans l'article 1, pourra être sollicitée lors de ces deux instances.

- **Des groupes de travail thématiques** seront mis en place afin d'organiser le lancement et la mise en œuvre des fiches actions du présent CLS. Ils seront composés de tous les partenaires nécessaires au bon déploiement de la thématique concernée ainsi que des personnes ressources mobilisables au sein de l'ARS. Le/la chargé(e) de mission santé du CLS se positionne comme facilitateur et en soutien des partenaires dans leur mission de pilotage des actions et d'animation des groupes de travail thématiques.

Ils pourront également être force de proposition auprès du COTECH pour toute perspective d'évolution.

- **Une assemblée plénière CLS** qui réunira
 - Les élus,
 - Les professionnels de santé
 - Les acteurs locaux : institutions, associations...
 - Les opérateurs en prévention et promotion de la santé
 - Les opérateurs en santé environnement
 - Tous les partenaires mobilisés dans le déploiement territorial du CLS,

Cette instance aura pour objectif de présenter les réalisations du CLS et de créer une dynamique partenariale locale autour des questions de santé. Cette instance se réunira sur décision du COPIL.

Article 4 : Les axes stratégiques et les actions du contrat

Elaboration de ce second CLS



Juillet à décembre 2023

Réalisation d'un **Diagnostic territorial** dans le cadre du renouvellement du CLS par Icône Médiation Santé



4 groupes de travail de janvier à février 2024

- ▶ Le parcours de la personne âgée
- ▶ Prévention et promotion de la santé et santé mentale
- ▶ Accès aux soins et promotion du territoire
- ▶ Santé environnement

**Restitution
le 31 mai
à Epeugney**



Des entretiens avec des partenaires ont été réalisés pour affiner et rendre opérationnels les actions constitutives du CLS

A partir des pistes d'actions identifiées lors des différents groupes de travail et entretien, des données issus du diagnostic, six orientations prioritaires ont été identifiées et déclinées en 18 fiches action afin de promouvoir la santé, la prévention, les politiques de soins et en tenant compte des enjeux du territoire.

Ces axes et fiches actions ont été validés lors du comité de pilotage du 3 juillet 2024.

Axes stratégiques	Intitulé de la fiche action	Page
AXE 1 : Attractivité territoriale et démographie des professionnels de santé afin de renforcer l'accès aux droits et aux soins pour tous	FA 1 : Attractivité du territoire et des métiers de la santé, du social et médico-social	28
	FA2 : Renforcer l'accès aux soins sur le territoire : accompagnement des nouveaux professionnels de santé et des projets d'exercice coordonné	31
	FA 3 : Santé numérique	34
AXE 2 : Prévenir et promouvoir la santé à tous les âges de la vie en développant des actions d'information dès le plus jeune âge, en favorisant les bons comportements	FA 4 : Développement, promotion et accompagnement d'actions de prévention des addictions	38
	FA 5 : Nutrition Santé : Promouvoir et développer des actions autour d'une bonne alimentation et des bienfaits de l'activité physique	41
	FA 6 : Prévention et dépistage	44
AXE 3 : Promouvoir la santé mentale / améliorer le bien-être dans une vision globale de la santé en développant des actions de prévention et d'information	FA 7 : Déstigmatiser le parcours santé mentale	48
	FA 8 : Organisation de formations en lien avec la thématique santé mentale	51
	FA 9 : Accompagner le renforcement de l'offre, communiquer et assurer une coordination locale sur l'offre existante	54
AXE 4 : Approche populationnelle : déclinaison de parcours	FA 10 : Déployer le parcours grand-âge sur le territoire	59
	FA 11 : Soutenir et accompagner le parcours enfance-jeunesse sur le territoire	63
	FA 12 : « Allers vers » les publics fragiles	66
AXE 5 : Santé environnementale : contribuer au développement d'un environnement favorable à la santé	FA 13 : Sensibiliser et prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes	70
	FA 14 : Habitat et environnement intérieur	73
	FA 15 : Agir pour un environnement favorable à la santé autour du concept « une seule santé »	75
AXE 6 : Mise en œuvre et suivi du CLS	FA 16 : Coordination, animation et suivi de la mise en œuvre du CLS	78
	FA 17 : Développer une stratégie de communication autour du CLS	81
	FA 18 : Evaluer le Contrat Local de Santé	83

AXE 1 : Attractivité territoriale et démographie des professionnels de santé afin de renforcer l'accès aux droits et aux soins pour tous

Les mesures incitatives mises en œuvre par l'Etat et les collectivités locales afin de convaincre les jeunes médecins de s'établir en milieu rural et en zones déficitaires nécessitent d'être intégrées à une politique d'attractivité du territoire plus globale afin de motiver des installations en milieu rural. Dans ce contexte, il est nécessaire aujourd'hui d'engager une stratégie territoriale pour conforter et compléter la démographie médicale et paramédicale afin de renforcer l'accès aux soins de premier et de second recours. Il apparaît également opportun d'engager un travail pour accompagner et promouvoir les métiers de la santé, du médico-social et du social auprès des jeunes du territoire et des personnes en recherche d'emploi. Le renforcement de l'accès aux soins peut également passer par le développement de la télédépense.

↗ Fiches actions 1 à 3

AXE 2 : Prévenir et promouvoir la santé à tous les âges de la vie en développant des actions d'information dès le plus jeune âge, en favorisant les bons comportements

La prévention, le dépistage et l'éducation qu'elle soit à la santé ou thérapeutique sont des éléments essentiels dans le parcours de vie des individus et désormais dans les politiques publiques de santé. Le/la chargé(e) de mission santé du CLS assure la poursuite de la coordination des actions de prévention menées par les acteurs locaux, en coordination avec le RRAPPS et en collaboration avec la CPTS Loue Lison.

☞ Fiches actions 4 à 6

AXE 3 : Promouvoir la santé mentale / améliorer le bien-être dans une vision globale de la santé en développant des actions de prévention et d'information

Les problématiques de santé mentale, la prise en charge du parcours en santé mentale sont peu connues, méconnues et régulièrement stigmatisées et en particulier dans un contexte rural. La dimension santé mentale n'était pas présente dans le précédent CLS, il convient d'y accorder un axe dédié dans un territoire où l'accès à l'offre de soins psychiatriques est problématique.

☞ Fiches actions 7 à 9

AXE 4 : Approche populationnelle : déclinaison de parcours

Le Contrat local de santé constitue un outil de coordination des politiques publiques de santé sur un territoire afin d'améliorer le parcours de santé des habitants. Cette dimension sera intégrée dans cet axe par une approche populationnelle et notamment par la déclinaison de parcours : parcours grand-âge, parcours enfance-jeunesse, parcours public fragile.

☞ Fiches actions 10 à 12

AXE 5 : Santé environnementale : contribuer au développement d'un environnement favorable à la santé

L'environnement est un déterminant de santé important que La Communauté de Communes Loue Lison a intégré dès le premier CLS.

Le/la chargé(e) de mission santé du CLS participera à la déclinaison territoriale du Plan Régional Santé environnement (PRSE 4), avec le déploiement d'actions en lien avec les problématiques du territoire (Ambroisie, maladies vectorielles, perturbateurs endocriniens...) mais aussi autour du concept d'une seule santé et l'acculturation des élus et habitants à ce concept nouveau.

☞ Fiches actions 13 à 15

AXE 6 : Mise en œuvre et suivi du CLS

Le CLS est animé par un(e) chargé(e) de mission santé du CLS qui est responsable des actions menées sur son territoire, relaie les informations et dispositifs mis en œuvre par les différents partenaires (ARS, Institutions, opérateurs, ...).

Il/elle collaborent de façon étroite avec le chargé de développement territorial en santé de l'ARS BFC.

☞ Fiches actions 16 à 18

Article 5 : Les engagements réciproques des signataires

Les parties signataires du présent contrat décident de coordonner leurs efforts pour contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques partagés, au service de la santé dans les territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté.

- Coordination et coopération

Pour ce faire, elles décident de mettre en œuvre un partenariat structuré et de mobiliser leurs compétences et moyens propres sur des projets définis conjointement.

Elles s'entendent sur les modalités de leur collaboration et s'engagent à participer aux réunions et aux instances et à s'informer réciproquement sur tous sujets en lien direct ou indirect avec le présent contrat.

Plus particulièrement, elles s'efforcent d'échanger sur des chiffres et des données stratégiques pour le territoire et de s'éclairer sur d'éventuelles nouveautés et/ou difficultés locales.

- Plan d'actions partagé

Les parties signataires du présent contrat s'engagent conjointement sur un plan d'actions. Elles s'engagent à le faire vivre dans la durée, à l'animer et à le faire évoluer au regard des enjeux et besoins des usagers.

Les projets retenus conjointement devront être porteurs d'une forte plus-value et concourir à la réduction des inégalités d'accès aux soins et à la promotion de la santé sur les territoires. Les initiatives et actions locales innovantes, exemplaires en matière de prévention, de prise en charge et d'accueil des professionnels de santé seront accompagnées.

L'ARS s'engage à soutenir la réalisation des fiches actions inscrites dans le présent contrat dans la limite des enveloppes annuelles de financement dont elle dispose et des priorités qu'elle établit.

L'ARS s'engage à financer le poste de chargé(e) de mission santé du CLS du territoire à hauteur maximum de 50% de la dépense réelle éligible (salaire chargé et frais de missions éventuels : frais de déplacement, fournitures...) d'un ETP et d'un montant plafonné à 30 000 € par an.

- Communication et valorisation

Les parties signataires du présent contrat s'engagent à communiquer conjointement sur toutes les actions conduites et à valoriser leur partenariat, notamment auprès des acteurs de la santé et dans les territoires.

Article 6 : La durée et révision du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à compter de sa signature par les parties. Il est conclu pour une durée de cinq ans.

Sur la base des enseignements du suivi du CLS, présentés chaque année dans le cadre du COPIL CLS, le présent contrat peut être révisé et complété afin :

- D'intégrer de nouvelles fiches action et/ou de supprimer des fiches actions déclinant les axes stratégiques définis dans l'article 4 : tous les membres du COPIL doivent être d'accord avec la nouvelle programmation du CLS et un accord écrit des membres, non présents à la réunion annuelle du COPIL, est nécessaire. Dans ce cas, le compte rendu du COPIL vaut avenant au présent contrat. Une présentation pour information pourra être réalisée dans les instances signataires du contrat.
- D'intégrer de nouveaux axes stratégiques/nouvelles orientations stratégiques et/ou de nouveaux partenaires, ainsi que de prolonger la durée du contrat : un avenant doit être rédigé et signé par tous les membres du COPIL.

Article 7 : Le suivi et l'évaluation

Les indicateurs de suivi sont précisés dans les fiches actions et seront présentés annuellement au sein du COPIL du CLS.

a) Le suivi annuel

Un suivi annuel a pour objet :

- l'examen contradictoire du bilan annuel de réalisation des actions prévues au contrat à l'année n-1 ;
- l'évaluation des résultats sur la base des indicateurs prévus au contrat ;
- l'analyse des perspectives pour l'année n et les années à venir ;
- la définition d'éventuels avenants.

Le suivi annuel est réalisé au sein du COPIL CLS.

Le/la chargé(e) de mission de santé du CLS présente un rapport d'activités en début d'année à l'ARS.

b) L'évaluation finale

L'évaluation finale permet de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre.

Article 8 : Communication et propriété intellectuelle

Les dispositions de cet article sont régies par le Code de la Propriété Intellectuelle.

Les études et résultats publiés, édités, divulgués, quel que soit le support, devront mentionner les noms et logos des différents signataires. Les signataires bénéficient d'un droit de regard sur les éventuelles publications.

Les signataires s'engagent à apposer en couleur, ou à faire apposer en couleur, le logotype des signataires et à ce qu'il soit fait mention des signataires, sur les supports de communication, d'information et de promotion, et lors des interventions ou présentations orales dans le cadre d'opérations de relations publiques et de relations presse, réalisées dans le cadre de l'exécution des présentes et ce, pendant toute la durée du contrat.

En cas de litiges ou de différends survenant entre les signataires, les parties s'engagent expressément à soumettre leur différend à des conciliateurs qu'elles auront désignés.

Une solution amiable devra intervenir dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date à laquelle la désignation du premier conciliateur est notifiée à l'autre partie. Faute d'accord dans le délai imparti, la juridiction compétente pourra être saisie.

Article 9: Résiliation et recours

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par les autres parties, sans préjudice de tous autres droits qu'elles pourraient faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les parties se réservent la possibilité de porter devant le Tribunal Administratif compétent, tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, qui n'aurait pas pu trouver de solution amiable.

SIGNATURES

L'ARS de Bourgogne-Franche-Comté	La Communauté de Communes Loue Lison
Monsieur Jean-Jacques COIPLLET	Monsieur Jean-Claude GRENIER
La Préfecture du Doubs	La Région Bourgogne-Franche Comté
Monsieur Rémi BASTILLE	Madame Marie-Guite DUFAY
Le Département du Doubs	L'Education Nationale
Madame Christine BOUQUIN	Monsieur Samuel ROUZET
La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Doubs	La Mutualité Sociale Agricole Franche-Comté
Madame Fabienne JACQUEMARD	Madame Marie-Agnès CUDREY-VIEN
La communauté professionnelle territoriale de santé Loue Lison	
Madame Sabine DELONGEVILLE	

ANNEXE 1 : Les FICHES ACTIONS

AXE 1 : Attractivité territoriale et démographie des professionnels de santé afin de renforcer l'accès aux droits et aux soins pour tous

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté arrête les zones caractérisant une offre de soins insuffisante pour les professions suivantes : médecins généralistes, masseurs-kinésithérapeutes, sage-femmes, infirmier(e)s, chirurgiens-dentistes, orthophonistes.

Le zonage, s'inscrit dans la déclinaison régionale du nouveau plan ministériel de renforcement de l'accès territorial aux soins. Il permet d'accentuer les moyens dédiés pour améliorer la démographie médicale et l'accès aux soins dans la région.

En tenant compte de ces données, des départs à la retraite à venir de professionnels de santé, il convient de mettre en place une véritable stratégie d'attractivité du territoire.

Les enjeux de cet axe concernent également la démographie des professionnels de santé qu'il convient de conforter en :

- Accompagnant les professionnels de santé à l'installation sur le territoire : présentation des différents lieux d'exercice du territoire, les aides possibles à l'installation de la CPAM et/ou de l'ARS, mettre en relation les professionnels souhaitant s'installer avec la CPTS Loue Lison ;
- Renforçant l'exercice coordonné : présentation des enjeux de l'exercice coordonné et faire le lien avec les instances (CPAM, ARS), établir le diagnostic de territoire nécessaire à l'élaboration du projet de santé aider à la rédaction du projet de santé, présenter les aides à l'installation ;
L'accompagnement des équipes porteuses de projet se fait en lien avec l'ARS, la CPAM et la FeMaSCO ;
- Soutenant et accompagnant les MSP existantes.

Le diagnostic de territoire, les groupes de travail pour l'élaboration de ce second CLS, ont permis de faire le constat d'un manque de personnel dans le secteur de la santé et du médico-social. Suite à la mise en place de la feuille de route régionale « attractivité » en 2021, de nombreuses initiatives ont été mises en place. Pour poursuivre et renforcer cette feuille de route et devant les tensions actuelles, un plan de mobilisation pluriannuel et territorial de mobilisation en faveur des métiers du social, du médico-social et de la santé, « de l'orientation à l'emploi » a été lancé le 22 mars 2023, sous l'impulsion du Directeur Général de l'ARS, de la Présidente de la Région, et du Préfet de Région. Il conviendra de faire découvrir ces métiers pour attirer et former les jeunes et demandeurs d'emploi du territoire Loue Lison. Le volet attractivité du territoire complète cet objectif d'attractivité des métiers dans la volonté d'attirer et de conserver les professionnels sur les territoires

AXE 1 : Attractivité territoriale et démographie des professionnels de santé pour renforcer l'accès aux droits et aux soins pour tous

Fiche action n° 1

Attractivité du territoire et des métiers de la santé, du social et médico-social

Motivation de l'action, contexte

Le territoire de la communauté de communes est situé aux portes de l'agglomération bisontine, du Haut-Doubs et du Jura. Il est ainsi proche de pôles d'emplois majeurs : Besançon, Dole, Pontarlier et la Suisse. Malgré sa proximité avec Besançon, le territoire a su entretenir sa spécificité et se démarquer au fil du temps des autres territoires périurbains en conservant les ingrédients d'une ruralité active et attractive ainsi qu'une image et une identité forte et reconnue. La valorisation de cette identité et le prolongement de cette attractivité, passe en premier lieu par la préservation des atouts du territoire, qu'ils soient naturels, paysagers, agricoles, forestiers, ou liés à son histoire industrielle et ses savoir-faire.

L'offre de soins sur le territoire de la Communauté de Communes Loue Lison (CCLL) :

- Le Centre Hospitalier Saint Louis d'Ornans, établissement de santé labellisé « hôpital de proximité », propose une offre de soins diversifié et de proximité : médecine, Soins Médicaux de Réadaptation (SMR), service médical et de rééducation, consultation avancée, hôpital de jour, Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD). Il comprend également un EHPAD avec une Unité d'Accueil Spécialisée Alzheimer (UASA) et un Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA)
- L'Etablissement de Santé de Quingey propose des Soins Médicaux de Réadaptation (SMR) polyvalent, neurologique et locomoteur, une Unité de Soins de Longue Durée (USLD). Il comprend également un EHPAD avec un Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA), un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) et une Maison d'Accueil Spécialisé (MAS).

Cette offre sanitaire est complétée par des structures d'exercice coordonné sur le territoire, trois Maison de Santé Pluridisciplinaires (MSP) à Epeugney, Amancey et à Quingey. En décembre 2020, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Loue Lison a été constituée sur le même territoire que le Contrat Local de Santé. Une offre de soins qui comprend également un pôle médical à Vuillafans.

Les mesures incitatives mises en œuvre par l'Etat et les collectivités locales afin de convaincre les jeunes médecins de s'établir en milieu rural et en zones déficitaires nécessitent d'être intégrées à une politique d'attractivité du territoire plus globale afin de motiver des installations en milieu rural.

Dans ce contexte, il est nécessaire aujourd'hui d'engager une stratégie territoriale afin de conforter et compléter la démographie médicale. Pour favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé sur Loue Lison, il existe plusieurs leviers qui visent à faire connaître les territoires. L'attrait et la sensibilisation d'un futur professionnel de santé débute par la découverte d'un territoire et la connaissance des professionnels de santé y exerçant, soit en réalisant des stages sur le territoire, soit en étant originaire de ce territoire.

Il apparaît également opportun d'engager un travail pour accompagner et promouvoir les métiers de la santé, du médico-social et du social auprès des jeunes du territoire et des personnes en recherche d'emploi.

Objectifs de l'action	<p>Objectif général : Créer des conditions d'accueil et d'attractivité pour les étudiants en santé, les professionnels de santé et leurs conjoints afin de compenser les cessations d'activité et de renforcer l'offre de soins.</p> <p>Il convient également de promouvoir les métiers de la santé, du médico-social et du social auprès des jeunes du territoire et des personnes en recherche d'emploi.</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">• Impulser collectivement des solutions pour attirer de nouveaux professionnels de santé.• Favoriser l'accueil et l'installation des étudiants et professionnels de santé sur le territoire.• Promouvoir les possibilités d'installation et les atouts du territoire.• Organiser des rencontres et actions pour promouvoir les métiers de la santé, du médico-social et du social auprès des jeunes du territoire (collège, Mission Locale...).• Faire découvrir des métiers de la santé, du médico-social et du social pour les bénéficiaires du RSA et en recherche d'emploi.
Description du projet	<p>Résumé : Le/la Chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison participera :</p> <ul style="list-style-type: none">• Au développement d'une politique de promotion du territoire : participation à des salons (<i>ex : journée d'accueil des internes en médecine organisée par l'URPS</i>), création de supports de présentation du territoire (portrait de territoire, projet de vidéo) en collaboration avec le service communication de la collectivité, portrait de territoire... ;• À l'animation d'un groupe de travail transversal sur l'attractivité du territoire ;• A l'organisation, avec l'appui de la CPTS Loue Lison et des structures médico-sociales et sociales, des temps de rencontres pour promouvoir les métiers de la santé, du médico-social et du social en faisant appel aux étudiants originaire du territoire et en favorisant les échanges avec les professionnels du territoire ;• A la mise en place d'un groupe de travail avec la CPTS, les établissements de santé, médico-sociaux pour étudier la pertinence et l'opportunité d'une bourse de l'emploi des métiers de la santé, du médico-social et du social, en s'appuyant sur les outils existants ;• Au recensement des offres de logement pour les stagiaires afin de favoriser l'accueil de stagiaire sur le territoire, et à la mise à jour de la cartographie offre d'hébergements de l'ARS.
Résultats attendus	<p>Porteur de l'action : Communauté de Communes Loue Lison</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : ARS, Région, CIAS, CMS, associations du secteur médico-social et social, CPTS, professionnels de santé, MSP, Etablissements de santé, EHPAD, MARPA, structures de formation, éducation nationale, Mission Locale, agences intérim...</p> <p>Population bénéficiaire : les habitants du territoire</p> <p>Territoire concerné : Communauté de Communes Loue Lison</p> <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none">• Augmentation du nombre de jeunes du territoire s'orientant les métiers de la santé, du médico-social et du social ;

	<ul style="list-style-type: none">• Renforcement de l'offre de soins sur le territoire Loue Lison ;• Création de nouvelles « structures coordonnées » et renforcement de celles existantes sur le territoire.
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le poste chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison pour la coordination et l'animation territoriale ;• Soutien financier à la promotion du territoire estimé à 1 000€ / an (sur la partie santé uniquement) ;• Soutien financier à la promotion des métiers de la santé, du médico-social et du social : 1 000€ / an ;• Soutien financier en 2027 pour la participation sur le volet santé à une bourse de l'emploi (si jugée opportune suite aux groupe de travail) : 1 000€ / an.
Financement	<p>Intervention ARS : FIR sollicité à hauteur de 2000 € les deux premières années puis 3000 € en 2027 pour participer à la mise en place de la bourse de l'emploi.</p> <p>Cofinancements :</p> <ul style="list-style-type: none">• La promotion du territoire est assurée et cofinancée par la communauté de communes via les différents supports de communication produits et événements organisés (plaquettes, Mémo des services de santé et de solidarité, portrait de territoire) ;• Un cofinancement pourra être recherché auprès de la Région sur le volet attractivité du territoire, et formation pour la promotion des métiers et la bourse de l'emploi ;• Mise à disposition de locaux pour les réunions.
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre de participations à des journées de promotion du territoire ;• Nombre de personnes rencontrées ;• Nombre de temps de rencontre mis en place pour promouvoir les métiers de la santé, du médico-social et du social ;• Nombre de rencontre du groupe de travail « attractivité du territoire ». <p>Valeur initiale : En 2024, participation à la journée d'accueil des internes en médecine</p> <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Responsable du suivi : Le/la chargée de mission santé du CLS Loue Lison en lien avec le/la chargé(e) de mission développement territorial en santé de l'ARS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Améliorer la démographie déficitaire des professionnels de santé</p> <p>Lien parcours : Tous les parcours</p> <p>Autre plan/programme/politique : Ma santé 2022, Plan d'attractivité des métiers régional</p>

AXE 1 : Attractivité territoriale et démographie des professionnels de santé pour renforcer l'accès aux droits et aux soins pour tous

Fiche action n°2

Renforcer l'accès aux soins sur le territoire : accompagnement des nouveaux professionnels de santé et des projets d'exercice coordonné

Dans un contexte général de crise de la démographie médicale et d'inégalité de répartition géographique de l'offre de soins en médecine de ville, la Communauté de Communes Loue Lison (CCLL) doit maintenir et développer sa démographie médicale, pour faire face aux futurs départs en retraites de ses médecins et autres professionnels de santé.

On note une densité favorable par rapport au département et à la région pour les médecins généralistes, les infirmiers, les kinésithérapeutes et les orthophonistes. La proportion des professionnels de santé âgés de plus de 55ans est relativement faible par rapport aux territoires de comparaison. Par ailleurs, la part de personnes ayant déclaré un médecin traitant sur Loue Lison est identique aux territoires similaires (92,6% vs 90,1% Fr).

Toutefois, certaines catégories de professionnels de santé sont sous représentées au regard des territoires de référence, au 31.12.2022 : chirurgiens-dentistes, sage-femmes et peu de médecin spécialiste sur le territoire (1 rhumatologue, 1 cardiologue, 1 ophtalmologue, 1 psychiatre).

De plus, l'exercice coordonné est un moyen de maintenir une offre de santé dans les territoires. Il peut aussi être un facteur d'attractivité pour de jeunes professionnels qui s'installent et plébiscitent un exercice regroupé, des coopérations interprofessionnelles, une intégration dans des réseaux de santé, des délégations de tâches, la possibilité d'organiser son temps de travail et des temps de garde à plusieurs pour plus de souplesse.

Par ailleurs, le vieillissement de la population entraîne une prévalence croissante des maladies chroniques et des poly pathologies, ce qui accentue la nécessité de renforcer la pluridisciplinarité et la coordination des prises en charge pour améliorer les parcours de soins.

Actuellement, le territoire compte 3 maisons de santé pluridisciplinaires (MSP), 1 pôle médical à Vuillafans et deux potentiels projets à venir ainsi qu'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS).

Motivation de l'action, contexte

Objectif général

Renforcer l'accès aux soins de premier et de second recours :

- En accompagnant tout nouveau professionnel de santé sur le territoire ;
- En accompagnant les professionnels dans leurs démarches d'exercice coordonné.

Objectifs de l'action

Objectifs opérationnels

- Accompagner le développement de nouvelles équipes pluridisciplinaires ;
- Participer à l'élaboration des projets de santé des MSP ;
- Accompagner les projets immobiliers portés par un projet de santé validé ;
- Accompagner les structures dans leur nouvel exercice ;
- Consolider les structures existantes : présenter les nouveaux dispositifs

	<p>(assistant médical, mon soutien psy...) ;</p> <ul style="list-style-type: none">• Accompagner les équipes pluridisciplinaires déjà installées sur leurs projets ;• Accompagner, orienter mettre en relation tout nouveau professionnel de santé sur le territoire, en partenariat avec la CPTS.
Description du projet	<p>Résumé : Le/la chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison et le/la chargé(e) de mission développement territorial en santé de l'ARS interviennent de concert dans :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'accueil, l'orientation et l'accompagnement du nouveau professionnel de santé sur le territoire ;• La présentation et promotions des dispositifs d'aide à l'installation (PAPS, fiches d'aides à l'installation) ;• L'accompagnement des projets de regroupement de professionnels de santé comme les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) :<ul style="list-style-type: none">- Accompagnement de nouveaux projets : rédaction du projet de santé, accompagnement des projets immobiliers publics et des collectivités porteuses, recherche de financement ...- Soutien aux projets en cours de réalisation : coanimation des réunions, mise en lien avec les acteurs, aide au projet de santé, Le renforcement des structures existantes : développer des actions de prévention, des formations, des dispositifs... (par exemple projet « Une Seule Santé », prévention des addictions, santé mentale, parcours personnes âgées...)- Accompagnement des MSP installées : au moins un temps d'échange par an avec chaque MSP du territoire, accompagnement des projets portés par les MSP.• La mise en lien entre les différentes équipes pluridisciplinaires du territoire ;• L'accueil et l'accompagnement des « docteurs juniors » (4^{ème} année de médecine générale), dès 2026 ;• Recensement et promotion des Maîtres de Stages Universitaires (MSU).
	<p>Porteur de l'action : Communauté de Communes Loue Lison, ARS, CPTS Partenaires, acteurs à mobiliser : FeMaSCo-BFC, CPAM, MSA, communes, Région, Département, Professionnels de santé du territoire Loue Lison, Centre Hospitalier d'Ornans, Établissement de santé de Quingey, URPS, les Ordres, DMG de l'UFR Santé, CRGE FC. Population bénéficiaire : Les professionnels de santé des MSP du territoire, tout nouveau professionnel de santé, les habitants et élus du territoire. Territoire concerné : Communauté de Communes Loue Lison</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Maintien d'une offre pluriprofessionnelle sur le territoire ;• Amélioration de l'accès aux soins de premier et second recours ;• Maillage du territoire en exercice coordonné : Développement d'une ou plusieurs nouvelles équipes sur la durée du CLS.
Calendrier prévisionnel	<p>Durée du CLS</p>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le poste chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison pour :

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">- L'accompagnement individualisé pour l'installation des professionnels de santé ;- L'accompagnement au montage de projet de MSP et rédaction projet de santé ;- L'accompagnement des élus sur les projets de bâtis. <p>Intervention ARS :</p> <ul style="list-style-type: none">• FIR d'aide au démarrage des projets d'exercice coordonné (versés aux porteurs de projets) ;• FIR de 700€ par an pour les supports d'accompagnement. <p>Cofinancements :</p> <ul style="list-style-type: none">• Intervention des collectivités/Etat pour les projets de MSP (bâti par exemple)• CPAM pour l'Accord Conventionnel Interprofessionnel finançant la coordination des MSP/Centre de Santé,• Aides à l'installation individuelles de la CPAM• Recherche de cofinancements pour les moments de convivialité et l'organisation de rencontres (par exemple région, communes, CPTS) <p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre de projets de santé validés ;• Nombre de projets d'exercice coordonné accompagnés ;• Nombre de projets développés avec les MSP existantes ;• Nombre de professionnels de santé nouvellement installés sur la durée du CLS. <p>Fréquence de mesure : Annuelle Responsable du suivi : Le/la chargé(e) de mission santé CLS Loue Lison en lien avec le/la chargé(e) de mission développement territorial en santé de l'ARS</p> <p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p> <p>Priorités stratégiques PRS : Améliorer la démographie déficitaire des professionnels de santé</p> <p>Lien parcours : Tous les parcours</p> <p>Autre plan/programme/politique : 4000 MSP</p>
--------------------	--

AXE 1 : Attractivité territoriale et démographie des professionnels de santé pour renforcer l'accès aux droits et aux soins pour tous

Fiche action n° 3 Santé Numérique

Motivation de l'action, contexte	<p>Pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la e-santé se définit comme « les services du numérique au service du bien-être de la personne ». Elle se définit également comme « l'utilisation des outils de production, de transmission, de gestion et de partage d'informations numérisées au bénéfice des pratiques tant médicales que médico-sociales ». Le numérique contribue à l'égalité d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire. Il favorise la coopération des acteurs de santé, la continuité des soins dans des parcours de santé grâce notamment au développement de la « médecine connectée ». Le développement de la e-santé paraît opportun sur deux volets sur le territoire Loue Lison : D'une part, le développement de la télé expertise permettrait d'améliorer l'accès aux soins de second recours sur un territoire où les spécialistes sont très peu présents et où la mobilité est un frein. En effet, l'accès à un spécialiste nécessite un déplacement sur Besançon ou Pontarlier. A savoir que plusieurs sites de télé-expertises existent déjà sur le territoire (en dermatologie et cardiologie par exemple), il convient toutefois de compléter cette offre. D'autre part, il s'agit de favoriser l'accès au système de santé aux usagers avec les outils numériques type « Mon Espace Santé » afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des patients et des parcours de soins.</p> <p>La chargée de mission santé du CLS Loue Lison s'est inscrite dans le réseau des ambassadeurs « Mon Espace Santé », à ce titre elle communique via les réseaux sur ce service et auprès des agents France Services.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : Renforcer l'accès aux soins, notamment de second recours, par la télé-expertise.</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">• Développer une offre de soins de second recours sur le territoire ;• Déployer « Mon Espace Santé » auprès des habitants du territoire pour améliorer la prise en charge des patients et des parcours de soins.
Description du projet	<p>Résumé : Le/la chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison contribuera :</p> <ul style="list-style-type: none">• Au repérage des besoins en spécialités de second recours : enquête /étude auprès du grand public et/ou des professionnels de santé du territoire ;• A la promotion et accompagnement du déploiement de la télé-expertise dans le territoire (en libéral, dans les établissements sanitaires et médico-sociaux) ;• A la communication sur les sites de télé-expertise au grand public ;• A la promotion et accompagnement à l'utilisation de mon espace santé• A la diffusion des supports d'information sur les outils numériques, à destination du grand public, auprès des professionnels qui

	<p>accompagnent du public sur le territoire (France servies, CIAS, CMS, les MSP...).</p> <p>Porteur de l'action : Communauté de Communes Loue Lison</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : CPTS, MSP, ARS – DIS (e-santé), GRADES, CPAM, CIAS, France Services, CMS...</p> <p>Population bénéficiaire : Les professionnels de santé du territoire et les habitants du territoire</p> <p>Territoire concerné : Communauté de Communes Loue Lison</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Diagnostic des besoins précis en spécialistes et PS volontaires pour développer la télé-expertise ;• Favoriser l'accès aux soins de second recours ;• Favoriser le recours aux espaces numériques santé par la population (Mon Espace Santé, Compte Ameli...).
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Le poste chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison pour la coordination et l'animation territoriale.</p> <p>Intervention ARS : Opérateur sous CPOM ARS (Grades)</p> <p>Cofinancements : Des cofinancements pourront être recherchés si un projet émergeait autour de la fracture numérique par exemple.</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre de sites de télé-expertise déployés ;• Taux d'utilisation de ce service, retours des professionnels ;• Nombre de temps de sensibilisation faite à l'utilisation de Mon espace santé/ Compte Ameli... <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Responsable du suivi : le/la chargée de mission santé du CLS Loue Lison en lien avec le/la chargé(e) de mission développement territorial en santé de l'ARS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités : Améliorer la démographie déficitaire des professionnels de santé (sur un volet accès aux soins) et agir pour les populations vulnérables et l'autonomie des personnes</p> <p>Lien parcours : Tous les parcours</p> <p>Autre plan/programme/politique : Feuille de route du numérique en santé 2023-2027, Ségur numérique</p>

AXE 2 : Prévenir et promouvoir la santé à tous les âges de la vie en développant des actions d'information dès le plus jeune âge, en favorisant les bons comportements

La charte d'Ottawa (1986) reste le document international de référence qui définit la promotion de la santé et les principes d'action qui y sont attachés. Elle innove en précisant que la promotion de la santé ne relève pas seulement du secteur de la santé ni ne se borne à préconiser des modes de vie qui favorisent la bonne santé. Son ambition est le bien-être complet de l'individu. Il s'agit de « donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer ». Elle met en évidence l'importance des déterminants sociaux de la santé en listant des conditions préalables à l'amélioration de la santé.

Elle affirme que trois préalables sont nécessaires à l'amélioration de la santé : plaidoyer (promotion), disposer de moyens financiers conséquents (facilitation) et définir de nouvelles stratégies de politique publique (médiation).

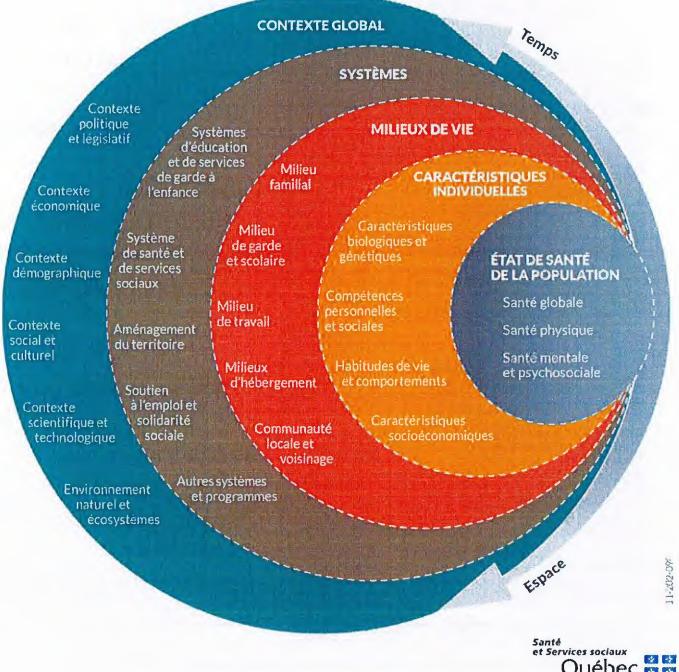
Elle définit cinq priorités d'action (stratégies) :

- Élaborer des politiques pour la santé
- Créer des environnements favorables à la santé
- Renforcer l'action communautaire
- Acquérir des aptitudes individuelles
- Réorienter des services de santé »

Les déterminants de santé désignent l'ensemble des facteurs personnels, sociaux, culturels, économiques, environnementaux qui influencent positivement ou négativement la santé des individus et des groupes. Ils ont trait à des caractéristiques individuelles, liées au biologique (âge, sexe...) et aux comportements (pratiques alimentaires, activités physiques...) mais aussi et surtout à des caractéristiques socio-environnementales liées aux conditions de vie (logement, emploi...) et à l'organisation de la société (système de protection sociale, régime politique...).

La distribution inéquitable de ces déterminants au sein de la population est à l'origine des inégalités sociales de santé, des différences d'état de santé entre groupes sociaux.

CARTE DE LA SANTÉ ET DE SES DÉTERMINANTS



Données du territoire issues du diagnostic IMS :

- 55,8 % des habitants âgés de 65 ans et plus sont vaccinés contre la grippe, proportion inférieure aux territoires de référence (Fr :57.8%)
- Taux de patientes de 50 à 74 ans ayant bénéficié d'une mammographie de dépistage du cancer du sein en 2022 : 64,8 % pour la CC Loue-Lison, taux supérieur à ceux des territoires de référence (France : 63,1%).
- Taux de personnes ayant bénéficié d'un acte de dépistage préventif lié au cancer colorectal en 2022 supérieur à tous les territoires de référence (33.4%).
- Taux de participation des femmes de 15-74 ans ayant bénéficié d'un dépistage du cancer du col de l'utérus en 2022 (56,4 %), supérieur aux taux des territoires de référence (53.1%).
- Taux d'enfants de moins de 16 ans ayant eu au moins un acte dentaire dans les 18 mois est supérieur sur le territoire au taux des territoires de référence (France 71,6%). *Données à prendre avec précaution car 54,2 % des communes sont neutralisées.*

Des campagnes de préventions et de promotion de la santé sont menées sur le territoire par les MSP, la CPTS, les infirmières scolaires, les Frances services... Les partenaires du Réseau régional d'appui à la prévention et la promotion de la santé (RRAPPS) interviennent fréquemment dans le cadre du CLS.

La poursuite de ces actions seront développées dans le prochain CLS avec une attention particulière sur 2 thématiques : addictions et nutrition.

AXE 2 : Prévenir et promouvoir la santé à tous les âges de la vie en développant des actions d'information dès le plus jeune âge, en favorisant les bons comportements

Fiche action n°4

**Développement, promotion, accompagnement
d'actions de prévention des addictions**

L'addiction se caractérise par l'impossibilité répétée de contrôler un comportement et la poursuite de ce comportement en dépit de la connaissance de ses conséquences négatives. La notion de conduite addictive comprend à la fois les addictions aux substances psychoactives licites (alcool, tabac) et/ou aux produits psychoactifs illicites (drogues) mais également les addictions comportementales, sans substances psychoactives. Les addictions posent un problème de santé publique majeur dont les impacts sont multiples, sanitaires, médicaux et sociaux. Les conduites addictives restent la première cause de mortalité évitable en France. A titre d'exemple, d'après le dernier Baromètre santé de 2021, (BEH n°26) 25.3% des 18-75 ans (12 millions) consomment quotidiennement du tabac (26.9% en 2017). Ce taux varie de 21.7% à 29,1% selon les régions de France métropolitaine. Avec un taux de 26.7%, la Région Bourgogne Franche Comté se situe dans la moyenne des régions métropolitaines de France. De la même manière, la France se situe dans le top 5 des pays européens en termes de consommation d'alcool et de cannabis. On observe aussi une augmentation de la consommation de certains produits psychoactifs et un usage problématique des écrans.

**Motivation de l'action,
contexte**

Dans le cadre du parcours addictions du Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2028, un référentiel régional de prévention en addictologie a été construit. Dans ce contexte, la prévention des conduites addictives comme démarche coordonnée multi-acteurs doit évoluer vers de la co-construction entre acteurs de terrain, opérateurs de prévention et financeurs dans le cadre du Réseau régional d'Appui aux acteurs de la Prévention et la Promotion de la Santé (RRAPPS).

Sur le territoire Loue Lison, l'offre de prise en charge est caractérisée uniquement par des permanences délocalisées des Centres de Soin, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), Soléa à Ornans et l'Association Addiction France à Quingey.

Des professionnels de santé font également partie du réseau Tab'Agir favorisant ainsi un accompagnement au sevrage tabagique.

Des actions de prévention sont menées depuis déjà quelques années sur le territoire notamment au sein de l'éducation nationale par le déploiement de programmes probants (Unplugged), dans le cadre du Mois sans tabac, mise en place d'actions de prévention par la CPTS Loue Lison et la MSP d'Epeugney et des projets en lien avec la prévention autour des écrans.

Par ailleurs, la ville d'Ornans a déjà mis en place des Espaces sans tabac.

Ces interventions sont à renforcer pour toucher un plus grand nombre de personnes.

Objectifs de l'action

Objectif général :

Prévenir les conduites addictives à tous les âges de la vie.

Objectifs opérationnels :

- Établir un plan d'action au regard des besoins en matière de prévention des conduites addictives à travers la programmation du RRAPPS ;

Description du projet	<ul style="list-style-type: none">• Accompagner les collectivités et partenaires du territoire à développer des projets autour de la lutte contre les addictions ;• Promouvoir les dispositifs de prévention existants : programmes CPS, TABAGIR, espaces sans tabac... <p>Résumé : Le/la chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison aura pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Proposer une semaine de sensibilisation et de prévention des addictions sur le territoire, promouvoir les programmes prometteurs et probants (développement des CPS pour prévenir les conduites addictives) ;• Recenser et mobiliser les professionnels de santé du territoire ayant des compétences autour de la lutte contre les addictions pour proposer et coordonner des actions de prévention ;• Organiser des temps de formation, de sensibilisation et de prévention autour des addictions et de la réduction des risques (interventions dans les établissements scolaires, auprès de publics spécifiques ; formations auprès des encadrants : éducateurs, professeurs etc.) ;• Accompagner des porteurs de projet du territoire sur des projets prévention addictions (appels à projets Mildecca par exemple) ;• Promouvoir les espaces sans tabac, le mois sans tabac et accompagner les collectivités dans la mise en place d'actions autour de la lutte contre le tabac. <p>Porteur de l'action : Communauté de Communes Loue Lison Partenaires, acteurs à mobiliser : ARS, les opérateurs de l'addictologie, le GAFC, les CSAPA Association Addiction France et Soléa, TABAGIR, Promotion Santé, Ligue contre le cancer, les collectivités territoriales, la CPTS Loue Lison, les employeurs du territoire, l'éducation nationale, les partenaires sociaux et médico-sociaux... Population bénéficiaire : Les habitants du territoire, et les professionnels de santé du territoire pour mieux les outiller sur la prévention des addictions. Territoire concerné : Communauté de Communes Loue Lison</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Le recensement d'un programme d'actions de prévention centralisé sur un temps de l'année• Le développement d'espaces sans tabac• La mise en place d'un réseau de professionnels relais « spécialistes » de la prévention des addictions
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le poste chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison pour la coordination et l'animation territoriale ;• Estimation du 1000€ pour l'organisation et coordination des rencontres : intervenants et logistique semaine dédiée aux addictions, supports de communication... ;• Le budget prévisionnel de cette fiche action pourra varier en fonction des projets accompagnés chaque année entre 2000€ et 3000€ par an. <p>Intervention ARS : CPOM ARS pour les opérateurs de prévention Cofinancements : Mise à disposition de locaux par les collectivités/établissements</p>

Indicateurs	<p>dans le cadre d'actions, de formation..., réponse appels à projet (ex : Mildecca)</p> <p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre d'actions de prévention déployées sur le territoire ;• Nombre de temps de formation, de sensibilisation et de prévention autour des addictions ;• Nombre d'espaces sans tabac mis en place ;• Nombre de réunion / GT avec les Professionnels de santé. <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Responsable du suivi : le/la chargée de mission santé du CLS Loue Lison en lien avec le/la chargé(e) de mission développement territorial en santé de l'ARS</p> <p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p> <p>Priorités stratégiques PRS : Prévenir et mieux prendre en compte les maladies chroniques / prévenir et éduquer au plus tôt, dynamiser la santé dans une approche globale</p> <p>Lien parcours : Parcours addictions, parcours cancer, parcours maladies cardio-neuro-vasculaires, parcours précarité</p> <p>Autre plan/programme/politique : Mildecca, Fonds de lutte contre les addictions, Plan national et régional de lutte contre le tabac 2023-2028, stratégie décennale de lutte contre le cancer 2021-2030</p>
--------------------	--

AXE 2 : Prévenir et promouvoir la santé à tous les âges de la vie en développant des actions d'information dès le plus jeune âge, en favorisant les bons comportements

Fiche action n°5

Nutrition Santé : promouvoir et développer des actions autour d'une bonne alimentation et des bienfaits de l'activité physique

Nutrition et activité physique sont deux déterminants de santé majeurs d'amélioration de l'état de santé de la population et des enjeux essentiels des politiques de santé publique.

Depuis 2001, le Programme National Nutrition Santé (PNNS) vise à améliorer l'état de santé des populations en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition, entendue dans ce cadre comme l'équilibre entre les apports liés à l'alimentation et les dépenses liées à l'activité physique. Il a pour but de prévenir la dégradation de la santé due à une mauvaise alimentation et/ou à une activité physique inadaptée ou insuffisante. Il met en avant les aspects bénéfiques de la combinaison d'une alimentation équilibrée et adaptée à une pratique d'activité physique régulière. Le but est de promouvoir des comportements qui permettent d'éviter l'exposition à des facteurs de risque. Le PNNS se place dans une position d'accompagnement de chacun vers une meilleure santé en privilégiant des comportements positifs plutôt qu'en stigmatisant des habitudes nutritionnelles.

En agissant sur la nutrition, il est possible d'améliorer l'état de santé de l'ensemble de la population (Alimentation, activité physique, maladies chroniques...).

Motivation de l'action, contexte

Dès le 1er CLS, des actions ont été mises en place en direction du grand public et des scolaires :

- Forum santé grand public en 2023 sur « alimentation et activité physique »,
- Programme « Croky Bouge » sur le secteur de Quingey avec les professionnels de santé de la MSP de Quingey
- Mise en place de plusieurs créneaux de sport adapté avec le Réseau Sport Santé : Tennis adapté à Ornans, Aquagym adapté à la piscine Nautiloue à Ornans...
- La CPTS Loue Lison développe des temps d'échange autour du patient diabétique « Le diabète, parlons-en ! »

Par ailleurs, des professionnels de santé font partie du Réseau de Prévention et Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique (RéPPOP).

Il apparaît important de poursuivre la dynamique engagée tout en impulsant une coordination entre les acteurs du territoire, en cohérence avec le RRAPS départemental, cette interconnaissance vise une efficience des actions à destination de la population.

Objectif général :

Favoriser des comportements favorables à la santé nutritionnelle (activité physique, alimentation équilibrée, lutte contre la sédentarité) afin d'améliorer la santé dès le plus jeune âge, en s'appuyant sur les recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNNS).

Objectifs opérationnels :

- Construire une dynamique territoriale sur la nutrition (alimentation et activités physiques) pour renforcer l'interconnaissance entre professionnels et coordonner les initiatives autour de ce dispositif ;

Objectifs de l'action

	<ul style="list-style-type: none">• En s'appuyant sur la programmation du RRAPPS, mettre à disposition des différents acteurs, des outils et formations pour les accompagner dans la dynamique de promotion nutritionnelle ;• Améliorer le nombre de personnes en capacité de faire des choix nutritionnels favorables à leur santé (amélioration des connaissances et des bonnes pratiques) ;• Diminuer le nombre de personnes sédentaires et augmenter le nombre de personnes pratiquant une activité physique adaptée ;• Participer à la prévention du surpoids des enfants ;• Intégrer les enjeux environnementaux dans les actions de prévention/promotion pour une alimentation saine et durable (lien avec « Une Seule Santé »).
Description du projet	<p>Résumé : Le/la chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison contribuera à :</p> <ul style="list-style-type: none">• La prévention « Bien manger – Bien Bouger » dès le plus jeune âge ;• La pratique d'activité physique adaptée en fonction des capacités de chacun à tous les âges de la vie. Développer des parcours sportifs adaptés aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées ;• La poursuite du développement du « sport sur ordonnance » prescrit par les médecins pour les patients présentant des pathologies chroniques en lien avec le Réseau sport santé ;• La signature de charte PNNS, assurer la promotion des actions de prévention et les manifestations déployées dans le cadre du PNNS ;• La participation à la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) : le/la chargé(e) de mission santé CLS Loue Lison participera sur le volet nutrition santé, que ce soit par la diffusion d'informations, la communication autour de programmes probants et la mise en œuvre d'actions communes ;• La sensibilisation du grand public et des professionnels, bénévoles des associations et de publics spécifiques via des « semaine de la nutrition » et/ou d'actions locales lors de temps forts nationaux : parcours du cœur, semaine de la dénutrition, journée européenne de l'obésité....• L'organisation d'ateliers nutrition santé, ateliers cuisine et soutien des partenaires dans la mise en place d'actions promotrice de santé (repères PNNS). <p>Porteur de l'action : Communauté de Communes Loue Lison Partenaires, acteurs à mobiliser : opérateurs du RRAPPS, professionnels de santé, CPTS, collectivités territoriales, établissements scolaires, éducation nationale, associations locales de lutte contre la précarité, Réppop, MSA, Les Insatiables, CPAM (Service prévention), Réseau Sport Santé, Mutualité Française, associations sportives, ... Population bénéficiaire : Les habitants du territoire Territoire concerné : Communauté de Communes Loue Lison</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Communication sur les recommandations du PNNS ;• Articulation et coordination de l'offre en promotion nutritionnelle sur le territoire ;• Développement de nouvelles actions pour répondre aux besoins non couverts ;• Signature de charte(s) PNNS.

Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
	Estimation du montant prévisionnel global du projet : Le poste chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison pour la coordination et l'animation territoriale.
Financement	Intervention ARS : Opérateurs RRAPPS sous CPOM ARS, mise à disposition de l'outil Cultive Ton Assiette Cofinancements : Mise à disposition locaux par les collectivités/établissements dans le cadre d'actions, de formation..., réponse appels à projet AAP (ex : Conférence des financeurs)
Indicateurs	Description : Nombre d'acteurs impliqués et diversité des acteurs ; Nombre d'actions identifiées et de nouvelles actions proposées ; Nombre de séances de sport adapté développées sur le territoire ; Nombre de Charte(s) PNNS signée(s). Fréquence de mesure : Annuelle Responsable du suivi : Le/la chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison en lien avec le/la chargé(e) de mission développement territorial en santé de l'ARS
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	Priorités stratégiques PRS : Prévenir et mieux prendre en compte les maladies chroniques / prévenir et éduquer au plus tôt, dynamiser la santé dans une approche globale Lien parcours : Parcours Nutrition-santé ARS BFC, parcours diabète et malades rénales chroniques, parcours maladies cardio-neuro-vasculaires, parcours cancer, parcours grand âge Autre plan/programme/politique : Plan National Nutrition Santé, Stratégie régionale Sport Santé

AXE 2 : Prévenir et promouvoir la santé à tous les âges de la vie en développant des actions d'information dès le plus jeune âge, en favorisant les bons comportements

Fiche action n°6
Prévention et dépistage

La prévention, le dépistage et l'éducation qu'elle soit à la santé ou thérapeutique sont des éléments essentiels dans le parcours de vie des individus et désormais dans les politiques publiques de santé. La prévention couvre une vaste gamme d'interventions sociales et environnementales conçues pour favoriser et protéger la santé et la qualité de vie au niveau d'un groupe ou d'un individu. Il s'agit d'une approche globale, qui vise le changement des comportements mais aussi des environnements relatifs à la santé.

C'est en 1986 avec la charte d'Ottawa que les états se sont engagés auprès de l'OMS à mener des politiques de promotion de la santé. Celles-ci s'intéressent principalement aux actions sur les déterminants de santé des populations.

Le Réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion de la santé (RRAPPS), créé en, 2019 est l'outil de la politique régionale de prévention :

- Il propose des stratégies d'intervention efficaces pour la mise en œuvre de la politique de santé régionale ;
- Il participe à la professionnalisation des acteurs et développe une culture partagée entre les acteurs de la santé en région ;
- Il permet de construire une offre structurée de prévention promotion de la santé pour répondre aux besoins des territoires.

La notion de prévention décrit l'ensemble des actions, attitudes et comportements, individuels ou collectifs, qui tendent à diminuer le risque d'être confronté un jour à la maladie. On distingue la prévention primaire qui agit en amont de la maladie (ex : vaccination et action sur les facteurs de risque), la prévention secondaire qui agit à un stade précoce de son évolution (dépistages) et la prévention tertiaire qui agit sur les complications et les risques de récidive.

Le dépistage consiste à détecter le plus précocement possible la maladie, avant même l'apparition de symptômes.

Cela passe par le développement du dépistage des cancers : sein, colorectal, col de l'utérus et cutané etc. ; le repérage et le dépistage du diabète, et le dépistage et diagnostic précoce des troubles du neurodéveloppement.

Il convient de poursuivre les actions de prévention et de dépistage mises en place par le CLS Loue Lison en collaboration avec la CPTS Loue Lison qui prennent en compte les inégalités sociales et territoriales de santé.

Objectif général :

- Mettre en place des actions d'information, de prévention et de dépistage organisé à destination des habitants du territoire, et particulièrement auprès des publics éloignés du soin ;
- Coordonner les actions de prévention et promotion de la santé à l'échelle locale.

Motivation de l'action, contexte

Objectifs de l'action

<p>Résultats attendus</p>	<p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">• Organiser des actions de prévention et de dépistage en lien avec les campagnes de sensibilisation annuelles nationales.• Améliorer l'information sur le dépistage du diabète, des cancers et des risques auditifs.• Communiquer sur les campagnes nationales/européennes de prévention.• Animer des temps d'échanges et de concertations entre les acteurs locaux (CPTS, PS, CIAS, CMS, Mission Locale, associations locales, infirmières scolaires, RPE, etc...) sur les actions de prévention et de promotion de la santé mises en place sur Loue Lison.• Mettre en relation les porteurs de projets locaux et les partenaires du RRAPPS. <p>Résumé :</p> <p>Le/la chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison contribuera :</p> <ul style="list-style-type: none">• À la promotion du dépistage organisé des cancers et d'autres pathologies, au côté de la CPTS Loue Lison, auprès du grand public et plus particulièrement des personnes éloignées du soin ;• Au relais des campagnes nationales de prévention et de dépistage en lien avec les professionnels de santé du territoire de manière élargie auprès des publics éloignés du soin.- Cancers : <i>Octobre Rose et actions d'éducation à l'autopalpation pour le cancer du sein, Mars Bleu pour le cancer colorectal, col de l'utérus, cancers cutanés.</i>- Journées nationales/ européennes : <i>journée du diabète et rétinopathie-diabétique, journée nationale de l'Audition (mars), journée de dépistage de l'insuffisance rénale (mars), semaine Européenne de la Vaccination (avril), journée Nationale contre le tabac (mai), journée mondiale des maladies neurodégénératives (Parkinson, SEP, Alzheimer et maladies apparentées) ...</i>• A l'animation des temps d'échanges et de concertation des acteurs locaux afin de prendre connaissance des actions menées en termes de prévention et promotion de la santé et d'évaluer les besoins (méthodologie, outils, mise en relation avec partenaires). Ces réunions sont également des temps d'échanges entre acteurs locaux et permettent de communiquer sur les actions respectives des uns et des autres mais également sur le CLS ;• A la mise en relation des porteurs de projets avec les partenaires du RRAPPS pour faciliter le déploiement des actions. <p>Porteur de l'action : Communauté de Communes Loue Lison, CPTS</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : opérateurs du RRAPPS, CPAM, CRCDC, Ligue contre le cancer, IRFC, Onco-BFC, professionnels de santé, collectivités territoriales, CIAS, CMS, Mission Locale, établissements scolaires, éducation nationale, associations locales...</p> <p>Population bénéficiaire : Les habitants du territoire</p> <p>Territoire concerné : Communauté de Communes Loue Lison</p>
----------------------------------	---

Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
	Estimation du montant prévisionnel global du projet : Le poste chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison pour la coordination et l'animation territoriale. Intervention ARS : CPOM ARS pour les opérateurs de prévention
Financement	Cofinancements : <ul style="list-style-type: none">• Mise à disposition de salles par les collectivités pour les réunions ou les actions de prévention• CPTS Loue Lison• Un cofinancement sera recherché avec la réponse à des appels à projets : AAP de la CPAM (FNPEIS par exemple)
Indicateurs	Description : <ul style="list-style-type: none">• Nombre de partenaires impliqués et diversité des partenaires ;• Nombre de rencontres d'acteurs locaux organisées ;• Nombre d'actions identifiées ;• Nombre de nouvelles actions proposées. Fréquence de mesure : Annuelle Responsable du suivi : Le/la chargée de mission santé du CLS Loue Lison en lien avec le/la chargé(e) de mission développement territorial en santé de l'ARS
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	Priorités stratégiques PRS : Prévenir et mieux prendre en compte les maladies chroniques / prévenir et éduquer au plus tôt, dynamiser la santé dans une approche globale Lien parcours : Tous les parcours Autre plan/programme/politique : Stratégie nationale de Santé « ma santé 2022 », instruction interministérielle de novembre 2022 autour du renforcement des CPS, stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030

AXE 3 : Promouvoir la santé mentale / améliorer le bien-être dans une vision globale de la santé en développant des actions de prévention et d'information

L'**article 122 de la loi 3DS** (relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale) prévoit l'**obligation d'inscrire un volet dédié à la santé mentale dans les contrats locaux de santé**.

La **Plateforme de Coordination en psychiatrie et Santé mentale** située à Novillars a pour missions :

- D'assurer une meilleure articulation des actions de prévention, de soins et d'accompagnement
- D'optimiser les coopérations entre les différents professionnels et développer un socle de culture commune
- Faire émerger et connaître des réflexions et propositions auprès des acteurs institutionnels et des partenaires.

Elle permet une réelle coordination des acteurs mais également une lisibilité des actions et services proposés sur le territoire. Elle met à disposition un guide des partenaires en santé mentale qui regroupe l'ensemble des services, associations, groupes d'entraides mutuelles et représentant des usagers du territoire.

Les Contrats Locaux de Santé Mentale (CLSM) sont des espaces de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire. Le CLSM a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées.

Sur le territoire, il n'existe **qu'un seul CLSM, celui du Grand Besançon**.

En ce qui concerne la **prise en charge de la psychiatrie et de la santé mentale**, le territoire du CLS est rattaché au Centre Hospitalier de Novillars avec une antenne du CMP à Quingey et des permanences de la Maison de l'adolescent sur Ornans et Quingey. Le secteur d'Ornans et la vallée est quant à lui rattaché au CHU de Besançon.

Il n'existe aucun Groupe d'Entraide Mutuelle sur le territoire.

Offre en addictologie :

Elle est assurée par la permanence du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) : Association Addictions France à Quingey et Soléa à Ornans.

La dimension santé mentale n'était pas présente dans le précédent CLS, il convient d'y accorder un axe dédié.

AXE 3 : Promouvoir la santé mentale / améliorer le bien-être dans une vision globale de la santé

Fiche action n°7

Déstigmatiser le parcours santé mentale

Telle que définie par l'OMS (Organisation mondiale de la Santé), la santé est « un état de complet bien-être physique, mental et social, et [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Le bien-être mental est donc une composante essentielle de la définition de la santé que donne l'OMS. Une bonne santé mentale permet aux individus de se réaliser, de surmonter les tensions normales de la vie, d'accomplir un travail productif et de contribuer à la vie de leur communauté. De ce fait, la santé mentale englobe à la fois la promotion du bien-être, la prévention des troubles psychiques, le traitement et la réadaptation des personnes atteintes de ces troubles.

Il est important de déstigmatiser les questions de santé mentale, pour éviter des répercussions directes sur la santé des personnes (éloignement des soins, isolements social, difficultés d'accès au logement, travail, auto-stigmatisation, ...). Les problématiques de santé mentale, la prise en charge du parcours en santé mentale sont peu connues, méconnues et régulièrement stigmatisées et en particulier dans un contexte rural. La santé mentale concerne tout le monde et est l'affaire de tous.

Plusieurs leviers de formation et d'information pourraient permettre de repérer et de ramener des habitants vers le soin et de tisser des partenariats pour mettre en place des actions de prévention plus efficaces. Des outils et formations existantes pourraient être déployés sur le territoire pour améliorer la prévention.

La Maison des Adolescents (MDA) intervient auprès des jeunes, dans 3 collèges (Amancey, Quingey, Ornans), pour le déploiement de l'outil parole en tête.

Depuis plus de 10 ans, le collectif SISM 25 organise chaque année les Semaines d'Informations en Santé Mentale dans le Doubs (SISM). Ces semaines sont l'occasion de parler positivement de la santé mentale, de sensibiliser sur l'importance de prendre soin de soi, et surtout l'importance de partager et échanger sur ses préoccupations.

Sur le territoire Loue Lison, la chargée de mission santé du CLS a intégré le collectif SISM 25 en 2023. Ciné débat, animations « Salut comment vas-tu ? », Débat mouvant en santé mentale... ont été déployés grâce à l'appui du CLSM (Conseil local de Santé Mental) du Grand Besançon et par un collectif de partenaires volontaires (Formateurs PSSM).

Cet évènement est à reconstruire annuellement, le partenariat nécessite d'être formalisé avec les structures pour en faire un évènement solide et ancré territorialement.

Objectif général :

Dépasser l'évènement annuel ponctuel des SISM pour élaborer des réponses pérennes en matière de santé mentale sur le territoire en s'appuyant sur le travail de la PTSM.

Objectifs opérationnels :

Afin de conforter le parcours « Santé Mentale » au-delà des SISM, il s'agit également tout au long de ce 2nd CLS de :

Motivation de l'action, contexte

Objectifs de l'action

	<ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser le public aux questions de santé mentale ;• Informer sur les différentes approches de la santé mentale ;• Rassembler professionnels, élus, personnes concernées, citoyens en favorisant les collaborations intersectorielles ;• Aider au développement des réseaux de solidarité, de réflexion et de soin en santé mentale ;• Faire connaître les lieux, les moyens et les personnes pouvant, apporter un soutien ou une information de proximité.
	<p>Résumé : Le/la chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison aura pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Maintenir et développer le réseau autour de l'élaboration et la mise en œuvre des SISM sur le territoire ;• Proposer des actions de promotion de la santé mentale en déployant les outils de désstigmatisation, de la santé mentale : « Salut comment vas-tu ? », débat mouvant, cosmos mental, escape game... ;• Participer à la dynamique partenariale et favoriser l'interconnaissance des acteurs en mettant en valeur les partenaires et ressources du territoire ;• Participation aux instances relatives à la santé mentale (plénière du CTSM) ;• Communiquer avec la Plateforme de coordination de psychiatrie et de santé mentale, relais des informations auprès des publics cibles ;• Participer aux Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) : coordination des actions proposées par les partenaires sur le territoire, soutien logistique et technique à la réalisation des actions.
	<p>Porteur de l'action : Communauté de Communes Loue Lison Partenaires / acteurs à mobiliser : opérateurs RRAPPs, PTSM, Formateurs PSSM, MDA, CPTS, professionnels de santé, collectivités territoriales, CIAS, CMS, Mission Locale, France Services, établissements scolaires, éducation nationale, périscolaire, actions jeunes, associations locales ... Population bénéficiaire : population du territoire Territoire concerné : Communauté de Communes Loue Lison</p>
Résultats attendus	Amélioration des prises en charge du parcours santé mentale
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le poste chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison pour la coordination et l'animation territoriale ;• Soutien financier de 2000€ / an pour organisation et coordination des rencontres : intervenants et logistique SISM, supports de communication. <p>Intervention ARS : FIR ARS : de 2 000€ / an pour organiser les SISM, communiquer autour de la santé mentale.</p> <p>Cofinancements : Mise à disposition de locaux par les collectivités/établissements dans le cadre d'actions, réponse appels à projet.</p>

Indicateurs	<p>Descriptions :</p> <ul style="list-style-type: none">• Participation chaque année aux SISM ;• Nombre des acteurs engagés dans collectif SISM ;• Nombre et qualité de projets annuels mis en œuvre ;• Nombre de participants et satisfaction. <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Responsable du suivi : Le/la chargée de mission santé du CLS Loue Lison en lien avec le/la chargé(e) de mission développement territorial en santé de l'ARS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Favoriser la santé mentale</p> <p>Lien parcours : Parcours santé Mentale et psychiatrie</p> <p>Autre plan/programme/politique : PTSM du Doubs, Feuille de route nationale santé mentale</p>

AXE 3 : Promouvoir la santé mentale / améliorer le bien-être dans une vision globale de la santé

Fiche action n°8

Organisation de formations en lien avec la thématique santé mentale

Les problématiques de santé mentale sont omniprésentes et peuvent concerner chacun d'entre nous à un moment ou un autre de nos vies. Les associations et structures locales d'accompagnement et de soins agissent et accompagnent les citoyens du territoire sur ce sujet aussi vaste que complexe.

La formation Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) permet d'informer, sensibiliser et de fournir des repères sur les troubles psychiques et la santé mentale. En ce sens elle outille les personnes formées afin qu'elles soient plus à même d'apporter de l'aide de manière précoce à toute personne présentant un problème de santé mentale ou une aggravation d'un problème de santé ou qui traverse un état de crise de santé mentale. Les PSSM sont dispensés jusqu'à ce qu'un relais professionnel se mettent en place ou jusqu'à ce que la crise soit passée. Les PSSM sont l'équivalent en santé mentale, des gestes de premier secours qui eux, apportent une aide physique à une personne en difficulté.

Motivation de l'action, contexte

La santé mentale apparaît comme un besoin très important sur le territoire et la formation de ces personnes relais est une première réponse permettant un repérage, une orientation.

Dans le cadre du Parcours Santé mentale et de sa politique de prévention-promotion de la santé portée par la Direction de la Santé Publique, l'ARS BFC finance également des formations de prévention du risque suicidaire.

Les groupes de travail ont fait émerger le besoin d'accompagner les élus des collectivités, les gendarmes mais également les sapeurs-pompiers volontaires sur ces questions de santé mentale afin qu'ils comprennent mieux le concept de santé mentale ainsi que ses problématiques et particularités de prise en charge puisque les uns comme les autres sont souvent les premiers appelés lorsqu'il y a besoin d'une prise en charge rapide.

Dans un contexte sociétal de minimisation et de stigmatisation des troubles psychiques, se former aux problématiques de santé s'inscrit dans la feuille de route du CLS Loue Lison.

Objectif général :

Lutter contre les problématiques de santé liées à la santé mentale en déployant des formations et notamment la formation PSSM de façon annuelle sur le territoire.

Objectifs opérationnels

- Acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale ;
- Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale ;
- Développer des compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et donner de l'information ;
- Faire face aux comportements agressifs.

Objectifs de l'action

Description du projet	<p>Résumé : Le/la chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison aura pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Faire connaître la formation « Premiers Secours en Santé Mentale » auprès du public, des acteurs et professionnels du territoire ;• Organiser une formation PSSM par an sur le territoire, définir en lien avec la plateforme territoriale de santé mentale et l'ARS, le public cible chaque année qui pourra bénéficier de la formation ;• Former/informer les élus et sapeurs-pompiers volontaires sur le concept de santé mentale et sur les problématiques et particularités de prise en charge, les soins sans consentement, l'habitat indigne...en faisant appel aux témoignages de pairs-aidants ;• Organiser des formations en lien avec la thématique santé mentale : crise suicidaire l'habitat indigne, les violences intrafamiliales... ;• Faire appel aux pairs-aidants dans la déstigmatisation des problèmes de santé mentale ainsi que dans l'accompagnement des personnes en souffrance. <p>Porteur de l'action : Communauté de Communes Loue Lison Partenaires, acteurs à mobiliser : partenaires institutionnels et associatifs, élus locaux, CPTS, professionnels de santé, éducation nationale... Population bénéficiaire : tous les acteurs du CLS (bénéficiaires des actions, élus, professionnels, institutionnels...) : professionnels et habitants du territoire Territoire concerné : Communauté de Communes Loue Lison</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Amélioration des prises en charge du parcours santé mentale• Déploiement d'au moins une formation / an
Calendrier prévisionnel	<p>Durée du CLS</p>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le poste chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison pour la coordination et l'animation territoriale.• Formation PSSM = 4 000 euros (250 euros x 16) <p>Intervention ARS : 12 places soit 3 000€ (FIR) pour la mise en place d'une formation PSSM par année civile.</p> <p>Cofinancements : Mise à disposition de locaux par les collectivités/établissements dans le cadre de formation, le co-financement sera recherché pour les autres formations à mettre en place.</p>
Indicateurs	<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre de sessions de formation mises en place ;• Nombre de participants aux sessions ;• Profil des personnes formées ;• Taux de satisfaction des participants aux sessions de formation. <p>Valeur initiale : 0 Fréquence de mesure : Annuelle Responsable du suivi : Le/la chargée de mission santé du CLS Loue Lison en lien avec le/la chargé(e) de mission développement territorial en santé de l'ARS</p>

Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Favoriser la santé mentale</p> <p>Lien parcours : Parcours santé mentale et psychiatrie</p> <p>Autre plan/programme/politique : Loi 3DS</p>
---	--

AXE 3 : Promouvoir la santé mentale / améliorer le bien-être dans une vision globale de la santé

Fiche action n°9

Accompagner le renforcement de l'offre, communiquer et assurer une coordination locale sur l'offre existante

Le Doubs s'est engagé dans le contrat territorial de santé mentale (CTSM) avec 40 acteurs du sanitaire, du médico-social, du social, des collectivités locales et de l'Etat. « Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre de psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité » fait partie des grands axes. La dynamique de coopération sur le territoire est partagée entre l'ensemble des acteurs impliqués dans ce projet : établissements de santé et médico-sociaux, professionnels libéraux, services de l'Etat, associations, etc. La mise en œuvre est assurée par la plateforme territoriale de santé mentale du Doubs (centre hospitalier de Novillars).

A l'échelle du Doubs, l'offre de soins en psychiatrie adultes et infanto-juvenile est insuffisante.

C'est encore plus marqué sur le territoire de la communauté de communes Loue Lison (CCLL), en effet, on constate :

- Un manque de professionnels : un seul psychiatre arrivé en 2021 à Ornans, une psychologue salariée en MSP à Quingey dans le cadre de la mesure 31 du Ségur de la santé mentale ;
- Peu de structure sur le territoire : seulement 1 CMP sur Quingey, pas de centre médico-pédagogique (CMPP) ni de centre d'action médico-sociale précoce polyvalent (CAMPSS).
- Une problématique de mobilité avec des structures de prise en charge qui sont éloignées du territoire

Toutefois, le CTSM a permis le déploiement d'/de :

- Équipes mobiles psychiatrie-précarité (EMPP) au centre hospitalier de Novillars ;
- La Maison des Adolescents (MDA) : permanences à Ornans et Quingey depuis 2024.

Dans ce contexte, le contrat local de santé a un enjeu de communication, de veille et d'accompagnement à la mise en place de nouveaux dispositifs type microstructures ou délégation de tâches (IPA santé mentale), consultations avancées, télémédecine ou télé expertise, etc.

Objectif général :

Renforcer l'offre de soins en santé mentale.

Objectifs opérationnels :

- Rendre lisible l'offre de prévention et de soins sur le territoire et à plus grande échelle sur le département ;
- Connaître et anticiper la mise en place de dispositifs innovants permettant de répondre à un besoin grandissant, notamment chez les jeunes ;
- Accompagner les projets.

Objectifs de l'action

Description du projet	<p>Résumé : Le/la chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison aura pour mission de/d':</p> <ul style="list-style-type: none">• Informer les professionnels de la médecine libérale, du champ sanitaire, social et médico-social :- Sur les principales structures d'aide intervenant dans le département dans le domaine des troubles psychiques : annuaire santé mentale ;- Sur la cellule de cas complexe ;- Les communications de la PTSM...<ul style="list-style-type: none">• Participer à la mise en place de nouvelles offres de soins en santé mentale : consultations avancées, dispositifs innovants (type microstructure), dispositif « Mon soutien psy », mesure 31 du Ségur de la santé mentale... ;• Réflexion sur la réponse à apporter face à l'absence d'offre de soin en pédopsychiatrie ;• Accompagner au développement des réseaux de solidarité, de réflexion et de soins en santé mentale, (développement d'une antenne d'un GEM par exemple). <p>Porteur de l'action : Communauté de Communes loue Lison Partenaires, acteurs à mobiliser : ARS, PTSM, MSP, CPTS, CPAM, FeMasSCo-BFC, MDA.... Population bénéficiaire : Habitants et professionnels de la CCLL Territoire concerné : Communauté de Communes Loue Lison</p>
Résultats attendus	Amélioration de la prise en charge en santé mentale sur le territoire
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Le poste chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison pour la coordination, l'animation territoriale et l'accompagnement et veille.</p> <p>Intervention ARS : financement de la PTSM (FIR).</p> <p>Cofinancements : des cofinancements pourront être recherchés en fonction des dispositifs accompagnés.</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre de communication / à des présentations de dispositifs ;• Nombre de projets accompagnés sur le territoire. <p>Valeur initiale : 0 Fréquence de mesure : Annuelle Responsable du suivi : Le/la chargée de mission santé du CLS Loue Lison en lien avec le/la chargé(e) de mission développement territorial en santé de l'ARS</p>

<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : Favoriser la santé mentale Lien parcours : Parcours Santé Mentale Autre plan/programme/politique : PTSM du Doubs</p>
--	---

AXE 4 : Approche populationnelle : déclinaison de parcours

Le Contrat local de santé constitue un outil de coordination des politiques publiques de santé sur un territoire afin d'améliorer le parcours de santé des habitants. Cette dimension sera intégrée dans cet axe par une approche populationnelle et notamment par la déclinaison autour de 3 parcours :

- **Le Parcours grand-âge**

Le Département du Doubs s'engage dans une stratégie globale pour le maintien à domicile. Il finance notamment des actions de prévention, l'aide humaine à domicile via l'APA, l'adaptation des logements et encourage les solutions d'habitat innovantes pour permettre à chacun de trouver une solution adaptée à son besoin.

Le territoire Loue Lison est caractérisé par une population vieillissante qu'il convient d'accompagner sur la préservation de l'autonomie et le maintien de la qualité de vie à domicile. Les services d'aides et de soins à domicile sont bien implantés sur le territoire, mais souffrent de problématiques de recrutement du personnel. Le délai d'attente pour une admission sur l'EPHAD d'Ornans est particulièrement long (1an et demi). Le nombre de places en EHPAD semble également insuffisant. Au travers du CLS le/la chargé(e) de mission santé aura un rôle de coordination des acteurs, de recensement des besoins, de communication autour de l'offre existante et de déploiement d'actions de prévention de la perte d'autonomie.

- **Le parcours enfance-jeunesse**

La période des 1000 premiers jours de l'enfant court de la grossesse jusqu'à l'entrée à l'école maternelle. Les connaissances scientifiques confirment tous les jours un peu plus combien durant cette période :

- Le cerveau et le corps se développent à une vitesse extraordinaire : l'enfant interagit, explore et découvre le monde.
- Les environnements où grandit l'enfant, ses premières expériences de vie peuvent durablement influencer son développement et sa santé à l'âge adulte.

Cette période est ainsi un moment crucial pour répondre aux besoins essentiels de l'enfant et prévenir des inégalités qui se forment dès le plus jeune âge.

Les enjeux du CLS autour de la thématique doivent être discutés avec les partenaires institutionnels, dans le cadre du schéma départemental des services aux familles, le Conseil Départemental, l'Education nationale, la CAF, mais également les acteurs locaux que sont les Lieux accueil parents enfants, les relais petites enfance, les structures d'accueil de la petite enfance, les consultations avancées de PMI, les professionnels de santé... afin de cerner les besoins et envisager des actions répondant aux problématiques locales.

- **Les publics fragiles**

Les publics ciblés sont : public en situation de handicap et public précaire.

Faire face aux inégalités de santé qui touchent tout particulièrement les personnes les plus démunies est une priorité de santé publique.

L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

L'ESSENTIEL

ACCOMPAGNEMENT SANTÉ

Vous avez des difficultés pour vous soigner ?

 **Faites le point sur votre situation avec votre conseiller**

 **Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé**
dans vos démarches de soins

 **dans vos démarches administratives**

L'Assurance Maladie propose un accompagnement personnalisé pour permettre d'accéder aux droits et aux soins et pour aider les personnes éloignées du soin à s'orienter dans le parcours de santé.

De nombreuses situations peuvent entraîner des difficultés pour se faire soigner. Ainsi, les personnes renoncent ou reportent la réalisation de certains soins, parce qu'elles :

- Ne savent pas quelles démarches réaliser ni à qui vous adresser ;
- N'ont pas de complémentaire santé ou une couverture complémentaire inadaptée ;
- Ont du mal à obtenir un rendez-vous avec un professionnel de santé ;
- Doivent avancer ou payer des sommes trop importantes ;
- Sont isolé et avez des difficultés pour vous déplacer ;
- Sont perdu dans les démarches en ligne (compte ameli, Mon espace santé, ...) ;
- etc.

Le/la chargé(e) de mission santé du CLS aura pour mission de favoriser le déploiement de cette mission auprès des associations d'aide alimentaires, des structures d'accompagnement des personnes en situation d'handicap, des structures d'insertion par l'activité économique afin de rendre plus autonome les personnes dans leur démarche de soin. Une sensibilisation aux dépistages des cancers et à la vaccination sera menée en parallèle.

AXE 4 : Approche populationnelle : déclinaison de parcours

Fiche action n°10

Déployer le parcours grand-âge sur le territoire

La Stratégie nationale de santé 2018-2022, ainsi que la loi « Bien vieillir » du 8 avril 2024, inscrivent la prévention de la perte d'autonomie comme devant permettre à chacun de vieillir sans limitation d'activité dans sa vie quotidienne et de retarder le plus possible l'entrée dans la dépendance, en mettant en place une démarche globale de promotion de la santé, intégrant la prise en charge de la polypathologie, l'adaptation de l'environnement de vie et les aides techniques

De plus, La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement a pour objectif d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population et d'inscrire cette période de vie dans un parcours répondant le plus possible aux attentes des personnes en matière de logement, de transports, de vie sociale et citoyenne, d'accompagnement. Elle donne la priorité à l'accompagnement à domicile afin que les personnes âgées puissent vieillir chez elles dans de bonnes conditions. La loi repose sur trois piliers : l'anticipation de la perte d'autonomie, l'adaptation globale de la société au vieillissement et l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie.

On observe un vieillissement plus marqué de la population en Bourgogne-Franche-Comté

- 320 000 personnes âgées de 75 ans et plus au 01/01/2022 (source INSEE), soit 11 % de la population contre 10% au niveau national
- 107 personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes de moins de 20 ans (national 88,5), projection 2041 : 141 en BFC et 119,5 sur la France
- Environ 85 000 personnes âgées dépendantes en 2022 soit +12% par rapport à 2014

Un constat confirmé sur le territoire de la Communauté de Communes Loue Lison (CCLL) avec une population relativement âgée :

- Indice de vieillissement élevé à 90,3
- Part des personnes âgées de 60 ans et plus (28,9 %) supérieure à celle de la France (26,5 %).

Différents services de coordination, de prévention, d'aide à domicile et de structures d'accueil de la personne âgée sont présents sur Loue Lison :

- 1 Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ;
- 2 Centres Médico-Sociaux (CMS) à Ornans et à Quingey ;
- 2 Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) à Ornans et Quingey (renforcés en 2024 : 5 places au 01/05/2024 sur Quingey et 8 places sur Ornans au 01/10/2024) ;
- Présence du Dispositif d'Accompagnement à la Coordination (DAC) à Ornans + permanence à Quingey avec une intervention sur l'ensemble de la CCLL ;
- Plateforme d'accompagnement et de répit pour les aidants, permanence au centre Hospitalier d'Ornans avec une intervention sur l'ensemble de la CCLL ;
- Des services d'aide à domicile ;
- Des structures d'hébergement : 2 EHPAD et 3 MARPA ;
- 1 Unité de Soins Longue Durée (USLD) à Quingey.

Motivation de l'action, contexte

<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Une offre sur le territoire de la CCLL très insuffisante :</p> <ul style="list-style-type: none">• Manque de personnel dans les structures d'aide et d'accompagnement à domicile rendant parfois difficile le maintien et les retours à domicile à la suite d'hospitalisation ;• Insuffisance de places en EHPAD (1,5 an d'attente pour L'EHPAD du CH d'Ornans). <p>Le parcours personnes âgées est déployé sur le territoire par de nombreux acteurs (Mutualité Française au travers des Ateliers Bons Jours, MSP de Quingey, CIAS...).</p> <p>La Communauté de Communes Loue Lison y contribue également en matière d'accessibilité et d'adaptation des logements pour le maintien à domicile à travers l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).</p> <p>Le diagnostic territorial de santé réalisé par Icône Médiation Santé a fait apparaître les besoins suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Renforcer le maintien à domicile :<ul style="list-style-type: none">- Renforcer l'offre des structures d'aides à domicile : Attractivité des métiers de l'accompagnement (FA2) ;- Faciliter les retours à domicile après hospitalisation (travail en cours par la CPTS Loue Lison) ;- Informer et aider à l'aménagement de l'habitat (lien avec l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat portée par la CCLL).• Lutter contre l'isolement :<ul style="list-style-type: none">- Améliorer le repérage des personnes isolées ;- Actions orientées vers les personnes âgées précaires.<ul style="list-style-type: none">• Accompagnement des aidants• Développer le transport à la demande (lien avec schéma mobilité de la CCLL)
	<p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none">• Déployer le parcours personne âgée sur le territoire <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">• Favoriser une coordination territoriale optimisée des acteurs (sanitaire, médico-social, social) autour de la personne âgée, pour améliorer leur parcours, les sorties d'hospitalisation, leur qualité de vie, notamment en matière d'autonomie (<i>expérimentation du service public territorial de l'autonomie</i>) ;• Accompagner les acteurs locaux dans la mise en place de projets en lien avec le parcours personnes âgées et notamment sur le volet autonomie.• Poursuivre le déploiement des actions de prévention de la perte d'autonomie ;• Proposer un communication grand public autour du vieillissement ;• Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en adaptant l'environnement à l'appui de solutions innovantes ;• Accompagner les aidants ;• Recenser les problématiques de mobilité identifiées lors de la mise en place d'actions de prévention afin d'alimenter le diagnostic du schéma de mobilité. <p>Résumé : Le/la chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison aura pour mission de/d':</p>

- Mettre en place un réseau d'acteurs intervenant auprès des personnes âgées dans l'objectif de favoriser l'interconnaissance, faciliter des temps de rencontres, fédérer les acteurs autour de projets communs, identifier les besoins, encourager des coopérations territoriales (exemple : réponses communes aux appels à projet, ...), donner de la cohérence aux projets et envisager des mutualisations à l'échelle du territoire du CLS
- Valoriser et faire connaître les dispositifs d'accompagnement à la sortie d'hospitalisation : la mission de la CPTS sur le lien ville-hôpital, le DAC... ;
- Accompagner le développement d'actions de prévention et de promotion de la santé mises en place par différents partenaires (comme les Ateliers Bons Jours par exemple) ;
- Relayer les informations auprès des publics en communiquant sur les différents dispositifs existants à travers la mise en place de semaine de prévention de la perte d'autonomie ou forum du bien vieillir par exemple ;
- Accompagner le déploiement et le suivi de la mise à jour du Guide bien vieillir en territoire Loue Lison avec le CIAS ;
- Accompagner et contribuer au développement d'actions innovantes notamment sur le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans ;
- Recenser les besoins des aidants intervenant au domicile des personnes âgées, et évaluer les besoins en formation afin de proposer des temps d'échange, de répit, de formation... en lien avec les organismes appropriés.

Porteur de l'action : Communauté de Communes Loue Lison

Partenaires / acteurs à mobiliser : Professionnels de santé, CPTS, collectivités territoriales, CIAS, CMS, Direction Départementale de l'Autonomie, EHPAD, MARPA, DAC, Au fil de l'aïdant, Mutualité Française...

Population bénéficiaire : Population du territoire

Territoire concerné : Communauté de Communes Loue Lison

Résultats attendus

Développement d'une dynamique territoriale autour du parcours grand-âge

Calendrier prévisionnel

Durée du CLS

Estimation du montant prévisionnel global du projet :

Le poste chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison pour la coordination, l'animation territoriale et l'accompagnement des acteurs locaux.

Financement

Intervention ARS : CPOM des opérateurs de prévention

Cofinancements : Mise à disposition de salles par les collectivités pour les réunions ou les actions de prévention. Un cofinancement sera recherché avec la réponse à des appels à projets : AAP de la Conférence des financeurs par exemple.

Indicateurs

Description :

- Nombre de rencontre de coordination avec les partenaires ;
- Nombre de partenaires mobilisés ;
- Nombre d'actions/événements mis en place ;
- Nombre de personnes touchées ;
- Les solutions d'accompagnement proposées aux aidants (indicateur qualitatif).

<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Fréquence de mesure : Annuelle Responsable du suivi : Le/la chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison en lien avec le/la chargé(e) de mission développement territorial en santé de l'ARS</p> <p>Priorités stratégiques PRS : Agir pour les populations vulnérables et l'autonomie des personnes</p> <p>Lien parcours : Parcours personnes âgées</p> <p>Autre plan/programme/politique : Stratégie nationale de Santé, la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28/12/2015, loi du 8 avril 2024</p>
--	--

AXE 4 : Approche populationnelle : déclinaison de parcours

Fiche action n°11

Soutenir et accompagner le parcours enfance-jeunesse sur le territoire

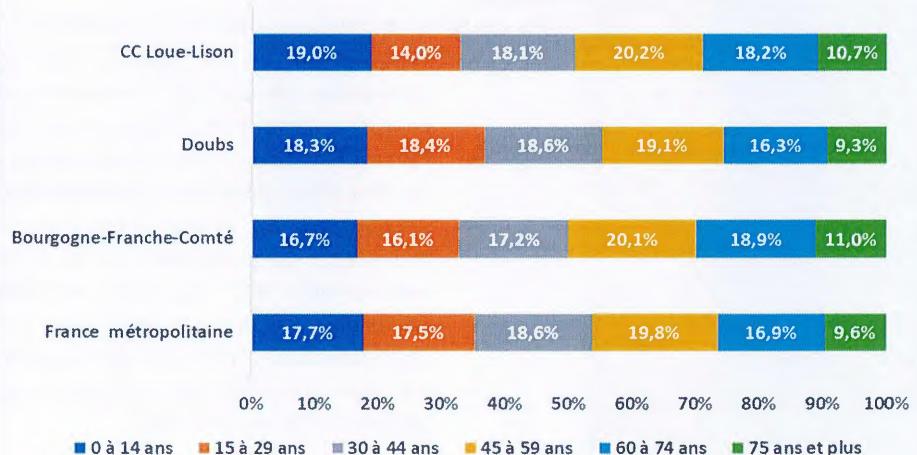
Le Projet Régional de Santé (PRS) vise à développer une approche de la politique de santé régionale depuis la périnatalité jusqu'à la promotion du bien-être des enfants, adolescents et jeunes adultes (de 0 à 25 ans). Il se décline notamment à travers les parcours de santé élaborés en concertation avec les acteurs concernés et les priorités engagées autour de la prévention

- Le parcours périnatalité : le périmètre de ce parcours concerne la femme, le couple et le nouveau-né.
- La prévention pour les enfants et les jeunes : permettre à l'ensemble des enfants et jeunes de Bourgogne-Franche-Comté de développer leurs compétences psycho-sociales, développer l'école inclusive, promouvoir la santé mentale des jeunes...

Données démographiques du territoire Loue Lison issue du diagnostic réalisé par IMS :

- Taux de natalité inférieur aux territoires de référence : 10,2%
- Le nombre de ménage en croissance (+ 5,7 %) entre 2014 et 2020.
- La part des couples avec et sans enfant est supérieurs à tous les territoires de référence
- Les enfants de moins de 14 ans sont aussi un peu plus représentés par rapport aux territoires de référence

Répartition de la population par grandes tranches d'âges selon le territoire en 2020 (en %)



Le 1er Contrat Local de Santé a permis de développer des actions pour favoriser le bien-être et la santé des jeunes, 3 fiches actions y étaient consacrées.

Plusieurs actions ont été déployées au cours de ces 5 années :

- Dispositif parole en tête dans les 3 collèges du territoire ;
- Hygiène et santé bucco-dentaire dans les écoles élémentaires par le service prévention de la CPAM ;
- Prévention solaire dans les écoles élémentaires par la CPTS et la FeMaSCo-BFC ;

	<ul style="list-style-type: none">• Accompagnement d'une structure « Action jeunes » sur la nutrition, la vie affective et sexuelle dans le cadre du Pass'Santé Jeunes ;• Actions prévention sur la place des écrans dans les familles avec l'infirmière du collège de Quingey, Addiction France et la Maison de l'Adolescent. <p>Si les caractéristiques du territoire mettent en avant une population vieillissante sur Loue Lison, il est important de promouvoir les questions d'éducation à la santé ou de compétences psychosociales dès le plus jeune âge, dans le cadre scolaire ou périscolaire et en amont de soutenir les actions d'accompagnement à la parentalité. Par ailleurs, des partenaires de l'accompagnement de la jeunesse observent une grande fragilité de certains jeunes, amplifiée par la crise sanitaire liée au COVID 19 (sentiment d'isolement, mal-être, situation économique fragile, situation familiale conflictuelle, mauvaise estime de soi) et alertent sur l'accompagnement complexe et les moyens que cela nécessite.</p> <p>Le Déploiement de la Maison de l'Adolescent a permis de répondre à ce besoin qu'il convient de conforter dans le nouveau CLS.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none">• Déployer le parcours enfance-jeunesse sur le territoire. <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">• Proposer un service d'appui au projet d'accompagnement la parentalité dans le cadre du dispositif « 1 000 premiers jours ».• Développer les programmes de prévention en milieu scolaire.• Communiquer sur le Pass'Santé Jeunes et fédérer les acteurs locaux.• Accompagner les acteurs locaux dans la mise en place de projets de prévention et de promotion de la santé ayant pour objectifs d'améliorer le parcours des jeunes et adolescents à l'échelle du territoire.• Coordonner les actions du CLS avec la CTG du territoire.
Description du projet	<p>Résumé :</p> <p>Le/la chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison :</p> <ul style="list-style-type: none">• Propose un service d'appui aux projets d'accompagnement à la parentalité, déployés dispositifs existants sur le territoire, (Lieux d'accueil parents enfants, PMI, CMS, professionnels de santé) ;• Communique sur le Pass'Santé Jeunes et notamment sur les animations ou formations proposées par Promotion Santé ;• Accompagne les acteurs locaux dans la mise en place de projets de prévention et promotion de la santé : recensement des besoins et présentation des dispositifs existants, mise en relation avec les partenaires, accompagnement dans la réponse d'appel à projet et dans la logistique pour la mise en place d'actions ;• Participe aux instances techniques de la CTG afin de coordonner les actions du CLS et de la CTG. <p>Porteur de l'action : Communauté de Communes Loue Lison</p> <p>Partenaires / acteurs à mobiliser : Professionnels de santé, CPTS, collectivités territoriales, CMS, Mission Locale, structures d'accueil petite enfance, enfance, jeunesse, Education nationale, Promotion santé, Mutualité française, CAF, MDA, Centre Social d'Ornans...</p> <p>Population bénéficiaire : Population du territoire</p> <p>Territoire concerné : Communauté de Communes Loue Lison</p>

Résultats attendus	Développement d'une dynamique territoriale autour du parcours enfance-jeunesse
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
	Estimation du montant prévisionnel global du projet : Accompagnement des acteurs locaux par le/la chargé(e) de mission du CLS
	Intervention ARS : CPOM des opérateurs de prévention
Financement	Cofinancements : <ul style="list-style-type: none">• Mise à disposition de salles par les collectivités pour les réunions ou les actions de prévention ;• Cofinancement CAF via la CTG ;• Un cofinancement sera recherché avec la réponse à des appels à projets : AAP de la CAF...
Indicateurs	Description : <ul style="list-style-type: none">• Nombre de partenaires mobilisés ;• Nombre d'actions/événements mises en place ;• Nombre d'actions déployées dans le cadre du Pass Santé Jeunes sur le territoire ;• Nombre de projets accompagnés ;• Nombre de personnes touchées. Fréquence de mesure : Annuelle Responsable du suivi : Le/la chargée de mission santé du CLS Loue Lison en lien avec le/la chargé(e) de mission développement territorial en santé de l'ARS
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	Priorités stratégiques PRS : Priorités stratégiques PRS : Prévenir et mieux prendre en compte les maladies chroniques / prévenir et éduquer au plus tôt, dynamiser la santé dans une approche globale Lien parcours : Parcours périnatalité, parcours santé mentale et psychiatrie Autre plan/programme/politique : 1000 premiers jours, CTG, instruction interministérielle de novembre 2022 autour du renforcement des CPS

AXE 4 : Approche populationnelle : déclinaison de parcours

Fiche action n°12

« Aller-vers » les publics fragiles

Motivation de l'action, contexte

La crise sanitaire de la Covid-19 a mis en évidence des inégalités sociales et de santé, tant sur l'accès aux soins que sur les besoins de prévention.

La démarche dite d'«aller-vers» est un fondement du travail social. Toutefois depuis mars 2020, la survenue de la pandémie de Covid-19 rend plus incontournable encore ce principe éthique d'«aller-vers». En effet, les populations les plus vulnérables se sont retrouvées dans un isolement accru au fur et à mesure que la crise sanitaire a pris de l'ampleur.

L'enjeu d'«aller-vers» les populations vulnérables c'est leur permettre d'accéder aux soins et à leurs droits.

Sur la Communauté de Communes Loue Lison, les statistiques sur la précarité sont peu exploitables à cause de la taille des communes pour la majorité exclues des extractions statistiques.

Le diagnostic qualitatif permet cependant de révéler un besoin d'aller vers les publics vulnérables : personnes en situation de précarité, personnes en situation de handicap, personnes âgées (FA 10).

La problématique de mobilité étant particulièrement importante pour ces publics, il apparaît nécessaire de déployer des actions en proximité et en allant à la rencontre des publics.

Objectif général :

Mettre en place des actions de prévention/promotion de la santé en favorisant les comportements favorables à la santé auprès des publics vulnérables.

Objectifs opérationnels :

- Repérer et accompagner les partenaires qui accompagnent et travaillent auprès de ces publics afin de les outiller en termes de prévention ;
- Déployer en partenariat avec les acteurs locaux des actions directement auprès des publics ;
- Améliorer les parcours et les sorties d'hospitalisation de ces publics.

Résumé :

Le/la chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison contribuera :

- A la campagne d'information et de sensibilisation auprès d'acteurs relais (associations, ESMS PH, ESAT, SIAE...) sur la prévention, l'accès aux soins et l'accès aux droits ;
- Au déploiement d'actions de prévention, dépistage, consultation prévention sur des lieux identifiés (distribution alimentaire, ESAT, structures d'insertion par l'activité économique, MARPA...), type espace mobile santé ou autre intervention ;
- A valoriser et faire connaître les dispositifs d'accompagnement à la sortie d'hospitalisation : la mission de la CPTS sur le lien ville-hôpital, le DAC, la communauté 360...

Objectifs de l'action

Description du projet

Porteur de l'action : Communauté de Communes Loue Lison

	<p>Partenaires, acteurs à mobiliser : les structures précarité, SIAE, PH, associations, France services, CPTS, CPAM, CSAPA, CRCDC, DAC, Communauté 360.</p> <p>Population bénéficiaire : les bénéficiaires de la banque alimentaire, travailleurs handicapés, salariés de structures d'insertion par l'activité économique (ex : Tri à Quingey)</p> <p>Territoire concerné : Communauté de Communes Loue Lison</p>
Résultats attendus	Mise en place d'une démarche d'«aller-vers» pour répondre aux situations de non recours aux soins.
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Sensibilisation des acteurs relais par le/la chargé(e) de mission du CLS</p> <p>Intervention ARS : CPOM des opérateurs de prévention</p> <p>Cofinancements : Un cofinancement sera recherché avec la réponse à des appels à projets comme l'AAP de la CPAM sur la réduction inégalités sociales territoriales.</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre de rencontres des partenaires sur le territoire ;• Nombre d'actions déployées au sein des structures identifiées ;• Nombre de personnes touchées. <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Responsable du suivi : Le/la chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison en lien avec le/la chargé(e) de mission développement territorial en santé de l'ARS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Agir pour les populations vulnérables et l'autonomie des personnes</p> <p>Lien parcours : Précarité, personnes âgées, Handicap</p> <p>Autre plan/programme/politique : PRAPS, Plan de lutte contre la pauvreté, pacte des solidarités</p>

AXE 5 : Santé environnementale : contribuer au développement d'un environnement favorable à la santé

Le PRSE 4, 2023-2027 s'attache à une coordination avec les autres plans et programmes mis en œuvre dans les territoires (projet régional de santé, plan Ecophyto, plans alimentaires territoriaux, plans climats air énergie territoriaux, ...). Le plan d'action s'inscrit dans la poursuite des dynamiques et des synergies d'acteurs initiées par le PRSE 3. Il propose une approche plus intégrée en mettant l'accent sur le développement de comportements et d'environnements favorables à la santé, tout en s'appuyant, pour réussir, sur les initiatives territoriales existantes ou à venir. Ce plan s'articule autour de 4 axes :

- Axe 1 : Agir pour développer des comportements favorables à la santé
- Axe 2 : Développer des environnements favorables à la santé
- Axe 3 : Intégrer la santé environnement dans les politiques publiques et les projets territoriaux
- Axe 4 : Soutenir la recherche et les actions innovantes pour une approche « One Health »

En lien avec le PRSE 4, les actions déployées dans le cadre du CLS permettront de mettre l'accent sur :

- La prévention autour des espèces exotiques envahissantes : les maladies vectorielles (ex-morsures de tiques, moustique tigre), l'ambroisie...

Quelques données locales issues du diagnostic IMS :

Le département du Doubs se situe sur un front de colonisation au niveau de l'ambroisie qui progresse depuis le Jura (via l'A36 et la N83). Des grains d'ambroisie ont été signalés en 2023 autour de Quingey (Rennes sur Loue, Quingey, Chay et Chouzelot).

Sur le territoire, des moustiques tigres ont été repérés à Arc-sur-Senans au niveau de la Saline.

En 2019, entre 60 et 80 signalements* de tiques pour 10 000 habitants ont eu lieu dans le département du Doubs.

*sur la base du déclaratif des données CiTIQUE

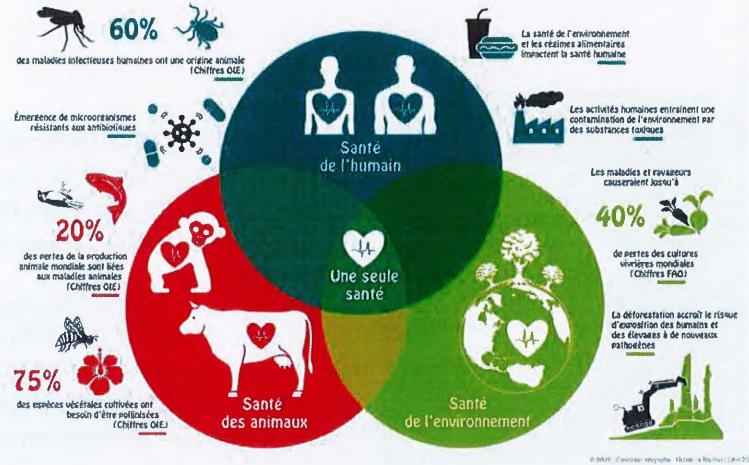
- Les actions d'amélioration de la qualité de l'air intérieur. Nous passons en moyenne 80 à 90% de notre temps dans des espaces clos. La qualité de l'air que nous respirons peut avoir un impact sur notre santé et nous sommes quotidiennement au contact de facteurs favorisant la survenue de nuisances.

Des actions sur la qualité de l'air intérieur ont déjà été réalisé dans le CLS précédent, il convient de poursuivre ces interventions pour former, informer les professionnels, les habitants aux enjeux de santé liés à l'habitat.

- Les environnements favorables à la santé : un environnement favorable à la santé permet à tout individu de développer ses capacités et son autonomie en matière de santé, car il exerce une influence positive sur l'état de santé de chacun. Quatre environnements sont à considérer :
 - L'environnement physique
 - L'environnement socio-culturel
 - L'environnement politique
 - L'environnement économique

Ainsi, les environnements favorables à la santé constituent une ressource pour la santé humaine. Si l'environnement est dégradé, il peut augmenter les risques de développement de pathologies comme les cancers, les pathologies respiratoires, mais également l'émergence d'épidémies zoonotiques majeures, comme ce fut le cas avec le Covid-19. Il convient donc d'intégrer à cet axe de travail les notions de :

- Urbanisme favorable à la santé (UFS), impliquant des aménagements qui tendent à promouvoir la santé et le bien-être des individus.
- Une seule santé ou One Health, qui intègre les interactions entre humains, animaux et écosystèmes en matière de santé.



Agir pour des environnements favorables à la santé implique :

- D'informer le public sur les enjeux de la santé environnement et du concept « une seule santé » ;
- De promouvoir les comportements et styles de vie favorables au maintien d'une bonne santé ;
- De mettre en place des stratégies locales d'amélioration de l'environnement, en lien avec les politiques publiques et les projets de territoire ;
- De penser les projets de façon adaptables aux changements climatiques mais aussi à l'évolution des modes de vie et comportements.

AXE 5 : Santé environnementale : contribuer au développement d'un environnement favorable à la santé

Fiche action n° 13

Sensibiliser et prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes

L'environnement est un déterminant majeur de la santé. Le champ de la santé environnement s'intéresse aux liens entre les milieux de vie, et donc les expositions aux différents agents polluants, et impacts sur la santé qui en découlent (qualité de l'air intérieur et extérieur, qualité des eaux, artificialisation des sols, aménagement du territoire etc.).

On désigne par "Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)" les espèces végétales introduites par l'homme en dehors de leurs aires de répartition naturelle, souvent pour l'ornement, et qui sont parvenues à s'échapper dans la nature et à proliférer au détriment des espèces indigènes. C'est le cas notamment pour l'ambroisie à feuilles d'armoise (nom scientifique : *Ambrosia artemisiifolia* L.), une plante invasive, native d'Amérique du Nord, particulièrement allergisante par son pollen. Le changement climatique et les perturbations qu'il engendre suscitent également des inquiétudes quant à l'arrivée de maladies vectorielles issues d'espèces animales : maladies vectorielles à tiques, maladies transmises par le moustique tigre (*Aedes Albopictus*) ou encore les chenilles processionnaires du pin et du chêne.

Motivation de l'action, contexte

Ces EEE sont particulièrement préoccupantes car elles peuvent avoir d'importants impacts sur la santé :

- L'ambroisie : Pour les régions les plus envahies, les manifestations d'allergie à l'ambroisie (conjonctivite, rhinite, asthme...) peuvent atteindre jusqu'à 12% de la population entraînant une altération notable du bien être des individus et un coût important pour les systèmes de sécurité sociale (remboursement des soins, journées non travaillées...). L'implantation de l'ambroisie sur le Territoire Loue Lison est connue depuis plusieurs années avec de nouveaux signalement en 2023 sur les Communes de Rennes sur Loue, Quingey, Chay et Chouzelot ;
- Le Moustique tigre : Vecteur d'arboviroses (dengue, chikungunya ou zika). Les territoires de colonisation du moustique tigre ne cessent de croître sur le Département et un territoire est identifié sur Loue Lison (Arc-et-Senans) ;
- Les Chenilles processionnaires dont les poils sont très urticants.

Il apparaît donc important d'informer les collectivités sur ces différents enjeux sanitaires et de mener avec elles des actions de prévention et de promotion afin de lutter contre la prolifération de ces espèces.

Objectif général :

Sensibiliser et prévenir la prolifération des espèces exotiques envahissantes.

Objectifs opérationnels :

- Accompagner et mobiliser les collectivités en les informant sur la présence, les conséquences de leur présence et l'importance d'une action préventive.
- Prévenir les maladies vectorielles par la diffusion de campagnes de prévention et de sensibilisation.
- Sensibiliser et former les collectivités à la gestion des espaces publics pour minimiser les risques de propagation des maladies vectorielles.

Objectifs de l'action

Description du projet	<p>Résumé : Un des préalables indispensables au lancement d'actions de sensibilisation et de prévention sur la prolifération des espèces exotiques envahissantes est de mener des actions d'information et de mobilisation auprès des élus, des autres partenaires (professionnels de santé etc.) et de la population.</p> <p>Parallèlement, la mise en place d'actions de prévention est essentielle, ainsi que l'action directe des collectivités et autres gestionnaires des espaces publics. Pour ce faire, le/le chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison développera la stratégie suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">• Organisation d'actions d'information, de formation des collectivités : agents et élus (ex : intervention de la Fredon sur l'Ambracie) ;• Prévenir les maladies vectorielles par la diffusion de campagnes de prévention et de sensibilisation :<ul style="list-style-type: none">- Organisation de campagnes de prévention des maladies vectorielles sur le territoire ;- diffusion d'informations de sensibilisation et de prévention auprès du grand public lors d'événements locaux (trail, Partageons nos sports, Forum santé, forums des associations...) ;- Mise en place d'une signalétique de prévention sur les sentiers de randonnée.
Résultats attendus	Limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes sur le territoire
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le poste chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison pour la coordination et l'animation territoriale ;• Signalétique de prévention sur les sentiers de randonnée : 5 000€ ;• Supports de communication et participation évènements : 800€ / an. <p>Intervention ARS : Intervention opérateurs sous CPOM ARS,</p> <ul style="list-style-type: none">• FIR ARS pour par la communication de 800€/an et en 2028 une demande complémentaire de 5000 € pour cofinancer la conception de supports pour des messages de prévention sur les sentiers de randonnées. <p>Cofinancements :</p> <ul style="list-style-type: none">• Mise à disposition de salles par les collectivités pour les réunions ou les actions de prévention et de formation ;• Un cofinancement sera recherché avec la réponse à des appels à projets.
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre d'actions et sensibilisation mises en place ;

	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de participants aux actions ;• Nombre de collectivités accompagnées. <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Responsable du suivi : Le/la chargée de mission santé du CLS Loue Lison en lien avec le/la chargé(e) de mission développement territorial en santé de l'ARS et l'UTSE ARS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités : PRSE 4 action 18 pour chenille et ambroisie, action 8 pour la lutte moustique tigre et 9 pour la prévention maladies vectorielles à tiques</p> <p>Autre plan/programme/politique : PRSE 4</p>

AXE 5 : Santé environnementale : contribuer au développement d'un environnement favorable à la santé

Fiche action n° 14

Habitat et environnement intérieur

L'environnement est un déterminant majeur de la santé. Les conditions de vie notamment environnementales ont des incidences sur les inégalités sociales de santé. Le champ de la santé environnement s'intéresse aux liens entre les milieux de vie, et donc les expositions aux différents agents polluants, et impacts sur la santé qui en découlent (qualité de l'air intérieur et extérieur, qualité des eaux, artificialisation des sols, aménagement du territoire etc.).

La qualité de l'air intérieur peut être dégradée par des facteurs tels que l'exposition à des produits nocifs (produits ménagers par exemple), humidité, manque d'aération... Il existe différents polluants de l'air intérieur : les polluants biologiques (bactéries, virus, toxines), les polluants chimiques (monoxyde de carbone, composés organiques volatils), les particules (par exemple la poussière) et les fibres et les gaz radioactifs (par exemple le radon).

Nous passons, en climat tempéré, en moyenne 85% de notre temps dans des environnements clos dans lesquels nous pouvons être exposés à de nombreux polluants chimiques, biologiques ou physiques. L'exposition à ces différents types de polluants peut être contrôlée et diminuée par des gestes simples du quotidien. Il convient donc de sensibiliser les habitants aux gestes à adopter.

La qualité de l'air représente un enjeu important au regard de ses impacts sur la santé des habitants. Un certain nombre d'actions, d'ateliers de sensibilisation ont déjà été mis en place en 2021 sur les perturbateurs endocriniens, en 2023 sur la qualité de l'air intérieur. Il apparaît nécessaire de poursuivre et amplifier ce type d'actions.

Le PRSE 4 vise à renforcer l'observation de la qualité de l'air de l'intérieur, former les professionnels et le public aux enjeux de santé liés à l'habitat, mais aussi à soutenir des opérations concrètes d'amélioration de l'habitat dans un sens plus favorable à la santé.

Objectif général :

Contribuer à développer un environnement favorable à la santé sur le territoire

Objectifs opérationnels :

- Sensibiliser la population aux liens entre santé et environnement, lui donner les outils pour agir.
- Améliorer les pratiques des habitants pour garantir la qualité de l'air intérieur de leur logement.
- Améliorer la connaissance des élus et des agents de la Communauté de Communes Loue Lison et des communes sur les mesures de qualité de l'air et sur l'impact de la qualité de l'air sur la santé.
- Favoriser le changement de pratiques des professionnels pour limiter la pollution de l'air intérieur et l'action des perturbateurs endocriniens.

Objectifs de l'action

Description du projet

Résumé :

Le/la Chargée de mission santé du CLS Loue Lison aura pour mission de :

	<ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser le grand public et les partenaires locaux aux principales sources de pollution de l'air intérieur dans le logement (travailleurs sociaux, aides à domicile, professionnels de santé, associations etc.) ;• Sensibiliser et former les professionnels des établissements recevant du public et notamment de la petite enfance sur la préservation de qualité de l'air intérieur et la lutte contre les perturbateurs endocriniens. <p>Porteur de l'action : Communauté de Communes Loue Lison Partenaires, acteurs à mobiliser : ARS, Conseil Régional, collectivités, associations, professionnels de santé, MSP, Atmo BFC, CPIE, Mutualité Française, Terragilis... Population bénéficiaire : Les professionnels, élus et habitants du territoire Territoire concerné : Communauté de communes de Loue Lison</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser des élus, agents et grand public sur la qualité de l'air intérieur ;• Sensibiliser les professionnels de la petite enfance sur les perturbateurs endocriniens.
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Le poste chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison pour la coordination et l'animation territoriale.</p> <p>Intervention ARS : CPOM ARS pour les opérateurs de prévention</p>
	<p>Cofinancements :</p> <ul style="list-style-type: none">• Mise à disposition de salles par les collectivités pour les réunions ou les formations ;• Un cofinancement sera recherché avec la réponse à des appels à projets.
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre d'actions et sensibilisation mises en place ;• Nombre de participants aux actions ;• Nombre de projets intégrant les enjeux de santé environnementale. <p>Valeur initiale : 0 Fréquence de mesure : Annuelle Responsable du suivi : Le/la chargée de mission santé du CLS Loue Lison en lien avec le/la chargé(e) de mission développement territorial en santé de l'ARS et l'UTSE ARS.</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités : PRSE 4, actions 5 et 6 sur les perturbateurs endocriniens et action 14 sur l'air intérieur des logements</p> <p>Lien parcours : Parcours périnatalité</p> <p>Autre plan/programme/politique : PRSE 4</p>

AXE 5 : Santé environnementale : contribuer au développement d'un environnement favorable à la santé

Fiche action n°15

Agir pour un environnement favorable à la santé autour du concept « Une seule santé »

Motivation de l'action, contexte

La crise sanitaire de la Covid-19 a fait émerger des interrogations sur notre rapport au vivant, et constitue un rappel du lien étroit qui existe entre santé humaine, santé animale et santé de l'environnement. Changer ce rapport pour plus de biodiversité, pour limiter le changement climatique et s'y adapter, pour un urbanisme plus favorable encore à la santé font partie des enjeux essentiels pour le bien-être de tous.

Il y a un enjeu majeur à promouvoir une approche pluridisciplinaire et globale des enjeux sanitaires. Peu d'actions ont été menées sur le territoire et une sensibilisation des acteurs du système de santé comme des partenaires publics et privés et du grand public est à mettre en place.

Objectif général :

Agir pour un environnement favorable à la santé.

Objectifs opérationnels

- Sensibiliser les professionnels de santé et partenaires du territoire aux enjeux et impacts de l'environnement (animal, végétal, industriel...) sur la santé humaine ;
- Attirer l'attention du grand public sur cette problématique.

Résumé :

Le/la chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison participera à :

- La mise en place de groupe de travail pour échanger et stimuler les actions et la prise en compte des enjeux environnementaux dans la pratique professionnelle ;
- L'organisation d'un événement type séminaire, forum, journée ou semaine santé-environnement (en 2027) multi sites et grand public en s'appuyant sur les formations proposées par l'ARS notamment ;
- L'organisation de balades sensorielles.

Porteur de l'action : Communauté de Communes Loue Lison

Partenaires, acteurs à mobiliser : CPIE et URCPIE, Mutualité française, Fredon, Promotion santé, RAFT, DREAL, Terragilis, Graine, MSA, ASEPT, CPTS, Conservatoire d'Espace Naturel...

Population bénéficiaire : Professionnels et habitants du territoire

Territoire concerné : Communauté de Communes Loue Lison

Description du projet

- Organisation d'un événement ;
- Recensement d'actions à mettre en place ou mises en place par les groupes de travail.

Résultats attendus

Calendrier prévisionnel	A compter de 2027 jusqu'à la fin du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le poste chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison pour la coordination et l'animation territoriale ;• 3 000€ pour l'événement puis 1 000€ pour le déploiement de la suite des actions et des balades sensorielles, soit 5 000€ sur la durée du CLS. <p>Intervention ARS : intervention des opérateurs sous CPOM</p> <ul style="list-style-type: none">• FIR ARS pour financement d'une partie de l'événement (3 000€ en 2026 et 1 000€ en 2027 et 2028) <p>Cofinancements :</p> <ul style="list-style-type: none">• Mise à disposition de salles par les collectivités pour les réunions ou les actions de prévention et de formation ;• Un cofinancement sera recherché avec la réponse à des appels à projets.
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre de réunion du groupe de travail.• Nombre de participants à l'événement.• Nombre de partenaires associés. <p>Fréquence de mesure :</p> <p>Annuel à partir de 2027</p> <p>Responsable du suivi : Le/la chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison en lien avec le/la chargé(e) de mission développement territorial en santé de l'ARS et l'UTSE ARS.</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRSE : PRSE 4 action 30, Favoriser le transfert de connaissances scientifiques auprès des acteurs concernés et l'interpellation des chercheurs par des acteurs de terrain</p> <p>Autre plan/programme/politique : PRSE 4</p>

AXE 6 : Mise en œuvre et suivi du CLS

L'animation territoriale du CLS est mise en œuvre avec l'appui de :

- L'ARS BFC qui s'engage à financer le poste de chargé(e) de mission santé du CLS, selon les règles définies dans l'article 5 du présent contrat
- La Région BFC, dans le cadre d'intervention de soutien à l'ingénierie de postes, en lien avec les Contrats « territoire en action » 2022-2028. Le poste doit concourir à la mise en œuvre du projet de territoire notamment au travers de l'un des 5 axes régionaux d'intervention du contrat « territoire en action ». Le Poste de chargé de mission du CLS s'inscrit ainsi dans l'axe 4 dudit contrat, « Faciliter l'accès à la santé pour tous.

En partenariat avec la délégation territoriale de l'ARS BFC, le/la chargé(e) de mission santé du CLS s'assure de la bonne exécution du contrat. Des temps d'échanges réguliers sont organisés afin d'échanger sur les projets en cours, prioriser les dossiers urgents et organiser les instances du CLS.

Le dispositif d'évaluation vise à mieux connaître l'apport et la pertinence de ce mode de contractualisation au profit de la santé de la population du territoire du CLS, de rendre compte de la mobilisation des acteurs dans le cadre du CLS, de mesurer les résultats obtenus et les impacts (sur la réduction des inégalités sociales et territoriales, sur la coordination des acteurs), de s'assurer de la mise en œuvre du CLS en cohérence avec le PRS et avec les objectifs prioritaires des signataires.

Par ailleurs, le/la chargé(e) de mission santé du CLS présente chaque année civile un bilan détaillé des actions entreprises aux membres du COPIL, afin de réaliser des points d'étapes du CLS. L'évaluation doit s'attacher à formuler des constats mais également à proposer des recommandations stratégiques et opérationnelles qui vont pouvoir être mises en place. Elle s'inscrit en cela dans une logique d'intervention et d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs, afin d'améliorer les actions réalisées.

Le diagnostic territorial de santé a souligné que le CLS est peu connu voire mal identifié.

De plus, les participants présents dans le cadre de la réécriture du CLS ont tous fait des propositions concernant la communication autour du CLS et de la santé plus généralement.

Une attention particulière sera menée sur ce contrat afin de renforcer la communication des actions du CLS et de définir une stratégie de communication propre au CLS.

AXE 6 : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU CLS

Fiche action n°16

Coordination, animation et suivi de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé

Motivation de l'action, contexte	<p>L'animation, la coordination, le suivi de la mise en œuvre et la communication sur le Contrat Local de Santé (CLS) nécessitent la mobilisation de moyens humains spécifiques au sein du territoire.</p> <p>La mise en place d'une ingénierie dédiée au CLS est nécessaire pour la mise en œuvre et la réussite du contrat.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : Mettre en œuvre le Contrat Local de Santé</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">• Animer et suivre le CLS.• Coordonner les projets inscrits dans le CLS.• Communiquer sur le CLS.• Accompagner le développement de projets nouveaux.
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none">• Volet « pilotage et animation du CLS » <p>Le/la chargé(e) de mission santé du CLS en lien avec le/la chargé(e) de mission développement territorial en santé de l'ARS ont pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'identification, la mobilisation et l'animation des acteurs locaux afin d'élaborer le CLS ;- La co-rédaction du CLS et la mise en œuvre des actions lorsque la collectivité locale est le porteur de l'action ;- La bonne exécution du contrat : animation, mise en œuvre (planification annuelle) et suivi (alimentation des outils de reporting, revue de projet évaluation annuelle) ;- La restitution de l'état d'avancement du CLS au COPIL CLS ;- La préparation et la participation aux instances et groupes de travail dans le cadre du CLS ;- La coordination, la préparation et l'animation des instances du CLS ;- L'évaluation des actions déployées dans le cadre du contrat ;- La présentation, chaque année, des bilans détaillés des actions mise en œuvre sur le territoire aux membres du COPIL.
	<p>Le CLS s'inscrivant dans un partenariat vaste, le/la chargé(e) de mission santé du CLS et le/la chargé(e) de mission développement territorial en santé de l'ARS sont chargé(e)s de faire le lien dans la mise en œuvre des actions avec tous les signataires (conseil régional, départemental, EPCI, autres partenaires...)</p> <ul style="list-style-type: none">• Volet « accès aux soins primaires et installation des professionnels de santé » <p>Le/la chargé(e) de mission santé du CLS a un rôle de proximité vis-à-vis des professionnels de santé, en particulier lors de leur installation. A ce titre il/elle :</p> <ul style="list-style-type: none">- Assure la promotion de son territoire au travers notamment de la réalisation de portraits de territoire ;

	<ul style="list-style-type: none">- Joue le rôle de « porte d'entrée », de « guichet d'accueil » pour son territoire dans l'accueil de nouveaux professionnels de santé ;- Contribue avec le/la chargé(e) de mission territoriale de l'ARS à structurer et mettre en avant une offre d'accueil et d'installation. <p>Sur la partie projets d'investissement immobilier : le/la chargé(e) de mission santé du CLS aide à la formalisation des projets (notamment sur le montage financier) et suit la réalisation du programme immobilier.</p> <ul style="list-style-type: none">• Volet « Prévention et Promotion de la Santé » (PPS) <p>Le/la chargé(e) de mission santé du CLS est chargé(e) de/d' :</p> <ul style="list-style-type: none">- Assurer la promotion et la communication de l'offre de prévention promotion de la santé proposée dans le cadre du Réseau Régional d'Appui à la Prévention Promotion de la Santé (RRAPPS) ;- Faire remonter les besoins connus sur le territoire en PPS à l'ARS ;- Valoriser et être facilitateur dans le déploiement coordonné des actions PPS financées par l'ARS ;- Participer à la diffusion d'une culture partagée de promotion de la santé auprès des acteurs et décideurs locaux (méthodologie de projet en santé publique, mise en avant des stratégies d'intervention efficaces...) ;- Relayer au niveau local les politiques publiques de santé (appels à projets, campagnes de prévention...). <p>L'ARS priviliege le volet « pilotage et animation du CLS et communication » dans la répartition du temps de travail du/de la chargé(e) de mission CLS.</p> <p>Porteur de l'action : Communauté de communes Loue Lison Partenaires, acteurs à mobiliser : CCLL, ARS, Conseil Régional (convention-cadre 2017-2022 pour une collaboration au service de la Santé en BFC) Population bénéficiaire : Tous les acteurs du CLS (bénéficiaires des actions, professionnels, institutionnels...) Territoire concerné : Communauté de communes Loue Lison</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
	Estimation du montant prévisionnel global du projet : Le poste chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison pour la coordination et l'animation territoriale soit environ 52 400€ (estimation pour 2024)
Financement	Intervention ARS : maximum 50% de la dépense réelle éligible (salaire chargé et frais de missions éventuels : frais de déplacement, petites fournitures) d'un ETP dans la limite d'un plafond de 30 000 €. Un territoire ne peut consacrer moins de 0,5 ETP à une animation santé.
	Cofinancements : CCLL, Conseil Régional (TEA)
Indicateurs	Description <ul style="list-style-type: none">• Implication des acteurs locaux : Nombre d'acteurs impliqués, type de participation : présence aux réunions, nombre de réunions/an, participation à des actions (autres que réunions), formalisation des

<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>engagements (signature de conventions) ;</p> <ul style="list-style-type: none">• Taux de participation aux instances : Groupe de travail, Comité technique, COPIL...• Taux de réalisation des actions portées par l'EPCI. <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Responsable du suivi : Le/la chargée de mission santé du CLS Loue Lison en lien avec le/la chargé(e) de mission développement territorial en santé de l'ARS</p> <p>Priorités stratégiques PRS : « La territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »</p> <p>Lien parcours : Tous les parcours</p>
---	---

AXE 6 : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU CLS

Fiche action n°17

Développer une stratégie de communication autour du Contrat Local de Santé

Motivation de l'action, contexte

La communication autour du CLS doit être renforcée à l'échelle du territoire : l'évaluation du précédent CLS a démontré qu'un effort doit être mené sur la communication des actions du CLS et de son rôle. On constate également un manque de visibilité des actions et acteurs en santé et un manque d'interconnaissance, cloisonnement de certains secteurs malgré une offre riche des partenaires et acteurs en santé.

La communication sur le contrat local de santé (CLS) vise à conforter la dynamique mise en œuvre lors de l'élaboration du plan d'action. Elle permet de valoriser et de diffuser les actions du CLS par une meilleure lisibilité pour les élus locaux, les professionnels et les habitants et contribue ainsi au maintien de la dynamique partenariale et la pérennisation des actions dans le temps.

Les différents groupes de travail thématiques ont tous fait le constat d'une difficulté à accéder à des informations fiables renvoyant aux différentes ressources mobilisables sur les questions de santé. Il est donc proposé de réfléchir à des outils de communication informatifs et participatifs.

Objectif général :

Faire connaître le contrat local de santé et mettre à disposition des informations en matière de santé.

Objectifs de l'action

Objectifs opérationnels :

- Améliorer l'accès aux informations santé sur le territoire ;
- Communiquer sur le CLS ;
- Développer une stratégie de communication, de pilotage et de mobilisation des acteurs pour une meilleure visibilité des actions.

Résumé :

Le/la chargé(e) de mission santé du CLS Loue Lison aura pour mission de :

- Promouvoir et faire connaître les dispositifs, ressources et actions sur le territoire ;
- Favoriser l'interconnaissance, renforcer les partenariats des acteurs en santé ;
- Engager une réflexion sur les stratégies et messages en santé et leurs impacts ;
- Définir une stratégie de communication en fonction du public, les besoins des élus locaux, des partenaires et du grand public vis-à-vis des actions menées dans le cadre du CLS sont différents.

Aussi, il convient, pour chaque public d'établir une stratégie de communication spécifique qui tienne compte :

- Des besoins du public cible en termes de connaissances et d'informations ;
- Des outils à disposition de chaque public pour accéder à l'information ;
- Des moyens possibles pour mettre en œuvre la stratégie de communication.
 - Mettre en œuvre les différentes actions découlant de la stratégie, différents vecteurs de communication pourront être mobilisés pour décliner la stratégie de communication, par exemple :

Description du projet

	<ul style="list-style-type: none">- Communication digitale : relais sur les sites internet, réseaux sociaux, newsletters ;- Communication sur des actions spécifiques par l'intermédiaire des médias locaux ou nationaux ;- Participation à des actions de communication et de promotion de la santé sur le territoire et à plus grande échelle (salons, foires, forum, manifestations diverses).
Résultats attendus	<p>Porteur de l'action : Communauté de communes Loue Lison Partenaires, acteurs à mobiliser : Chargée de communication de la CCLL, partenaires locaux (institutions et associations), CPTS, élus. Population bénéficiaire : Tous les acteurs du CLS (bénéficiaires des actions, professionnels, institutionnels...) Territoire concerné : Communauté de communes Loue Lison</p>
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">• Valorisation des actions du CLS.• Meilleur accès aux informations pertinentes concernant la santé sur le territoire.
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 6 000€ en 2025 pour la création d'outils puis 4 000€ les années suivantes.</p>
Indicateurs	<p>Intervention ARS : FIR ARS pour la réalisation d'outils spécifiques de communication et l'organisation et la participation à des actions de communication Cofinancements : Travail en lien avec la chargée de communication de la Communauté de Communes pour un appui au déploiement du plan d'actions de la stratégie de communication.</p>
	<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none">- Rédaction de communication par public cible ;- Nombre de supports d'informations réalisées ;- Nombre de participation à des manifestations ou événements de communication autour du CLS. <p>Valeur initiale : 0 Fréquence de mesure : Annuelle Responsable du suivi : Le/la chargée de mission santé du CLS Loue Lison en lien avec le/la chargé(e) de mission développement territorial en santé de l'ARS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : « la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité » « Animer, décliner et évaluer le PRS »</p> <p>Lien parcours : Tous les parcours</p>

AXE 6 : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU CLS

Fiche action n°18 Evaluer le Contrat Local de Santé

Motivation de l'action, contexte

L'évaluation consiste à formuler un jugement de valeur sur les modalités et/ou les résultats de la mise en œuvre du CLS sur la base du recueil et de l'analyse des informations quantitatives et qualitatives.

L'évaluation est une démarche qui consiste à :

- Décrire l'activité telle qu'elle est mise en œuvre, dans ses différentes dimensions ;
- Constater les éventuels écarts sur la base des référentiels, repères réglementaires et techniques ;
- Analyser ces écarts en les contextualisant et mettre en évidence les points forts et points faibles du fonctionnement et de l'organisation ;
- Produire des préconisations stratégiques et opérationnelles.

Il s'agit de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées durant la durée de vie du CLS, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre et la mobilisation des acteurs dans le cadre du contrat.

L'évaluation vise à aider à la construction d'un prochain CLS et notamment le maintien ou non de certaines actions.

L'évaluation doit être prévue dès la signature du CLS.

Les modalités précises de l'évaluation (financement...) seront définies par le COPIL du CLS.

Objectifs de l'action

Le dispositif d'évaluation du CLS vise à :

- Mieux connaître l'apport et la pertinence de ce mode de contractualisation au profit de la santé de la population du territoire du CLS ;
- Rendre compte de la mobilisation des acteurs dans le cadre du CLS ;
- Mesurer les résultats obtenus et les impacts (sur la réduction des inégalités sociales et territoriales, sur la coordination des acteurs...) ;
- S'assurer de la mise en œuvre du CLS en cohérence avec le PRS2 et avec les objectifs prioritaires des signataires.

Description du projet

Résumé :

- L'évaluation sera réalisée sur la dernière année du CLS en cours et prendra la forme d'une évaluation finale et doit permettre d'objectiver le choix de renouvellement ou non d'un CLS, et des premières orientations sur le contenu du potentiel CLS suivant.
- L'évaluation permet de vérifier que les objectifs fixés sont atteints et de porter un regard sur les actions, sur les pratiques qui ont été mises en œuvre pour les atteindre. Dans ce cadre, l'évaluation permet de prendre des décisions de manière éclairée.
- L'évaluation finale permet de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre, les effets et impacts.

	<p>Cette évaluation pourra être externalisée avec le recours à un cabinet conseil dans le cadre de marché public.</p> <p>Porteur de l'action : un cabinet conseil choisi suite au lancement d'un marché public.</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Signataires, opérateurs, partenaires, bénéficiaires.</p> <p>Population bénéficiaire : tous les acteurs du CLS (bénéficiaires des actions, professionnels, institutionnels...)</p> <p>Territoire concerné : Communauté de communes Loue Lison</p>
Résultats attendus	<p>L'évaluation doit s'attacher à formuler des constats, si possible partagés par le plus grand nombre d'acteurs, mais également à proposer des recommandations stratégiques et opérationnelles qui vont pouvoir être mises en place au bénéfice de ces acteurs. Elle s'inscrit en cela dans une logique d'intervention et d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs, afin d'améliorer les actions réalisées.</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Avant la fin de la dernière année du CLS</p>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : le montant sera défini lors du lancement du marché public, en tenant compte du nombre de CLS en BFC arrivant à échéance la même année.</p> <p>Cofinancements : Tous les signataires du CLS peuvent participer au financement.</p>
Indicateurs	<p>Description : - Réalisation du suivi annuel du CLS. - Lancement du marché public. - Suivi de la réalisation de l'évaluation.</p> <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : Un an avant la fin du CLS, mise en place de la procédure de lancement du marché public (choix des questions évaluatives, rédaction des cahiers des clauses administratives et techniques...), pour laisser au moins 6 mois au prestataire pour réaliser l'évaluation.</p> <p>Responsable du suivi : Le/la chargée de mission santé du CLS Loue Lison en lien avec le/la chargé(e) de mission développement territorial en santé de l'ARS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : « la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »</p>

ANNEXE 2 : Diagnostic Territorial

EXTRAIT de la SYNTHESE GENERALE du Diagnostic territorial de santé du CLS Loue Lison



Le diagnostic a été réalisé par Icone Médiation Santé dont la démarche est précisée ci-dessous :

DÉMARCHE

Situé dans le département du Doubs en Bourgogne-Franche-Comté, la communauté de communes de Loue Lison (CCLL) est constitué de 72 communes et de 25 373 habitants.

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté et la communauté de communes de Loue Lison souhaitent s'engager dans une démarche de diagnostic territorial de santé en vue du renouvellement du **Contrat Local de Santé (CLS)**.

Cette démarche de diagnostic territorial s'est voulue **participative** (mobilisation des élus, des acteurs professionnels et associatifs, des institutions) à l'échelle de la Communauté de communes. Ce diagnostic de santé a pour objectif, à travers une démarche participative, d'améliorer la connaissance de la situation socio-sanitaire du territoire, de contribuer à la mobilisation locale et de générer à partir des constats un consensus sur les problématiques prioritaires et les enjeux d'action publique pouvant s'inscrire dans le futur **Contrat local de santé**.

Cette phase de diagnostic de santé participatif s'est déroulée de août à novembre 2023, et s'appuie sur une double approche, quantitative et qualitative.



Le **diagnostic quantitatif « santé »** a consisté en une analyse documentaire à partir de données de cadrage concernant : la situation socio-démographique du territoire, l'état de santé de la population, le cadre de vie et l'environnement, la prise en charge des personnes âgées, la prise en charge des personnes handicapées et l'offre en matière de prévention. Pour cela, différentes sources et bases de données ont été exploitées, notamment pour réaliser des comparaisons à différentes échelles géographiques.



Le recueil du point de vue des acteurs locaux et des partenaires a permis de réaliser une analyse qualitative qui s'est appuyée sur :

- 15 personnes représentant 9 partenaires interrogés par téléphone ou en visioconférence entre septembre et octobre 2023. Ils ont permis d'échanger sur leur vécu et leur analyse du précédent CLS ainsi que de mettre en avant des enjeux prioritaires de santé sur le territoire.
- 1 questionnaire transmis à 22 acteurs locaux (réalisable du 05 octobre au 05 novembre) qui a permis de recueillir les besoins de santé et leur avis sur le dernier CLS. Peu de réponses exploitable : 4 réponses complètes et 3 incomplètes. Les questions concernaient :
 - La pertinence du CLS ;
 - Les besoins en matière de santé ;
 - La gouvernance du CLS ;
 - Les actions du CLS ;
 - Les impacts du CLS ;
 - Un retour global sur le CLS.

C'est à partir des approches quantitatives et qualitatives précitées du diagnostic de santé que cette analyse transversale synthétique est réalisée.

Ce document d'aide à la décision présente les principales données quantitatives sous forme synthétique et les grands constats identifiés lors du diagnostic.

Volontairement synthétique, il doit servir d'aide à la priorisation des problématiques et à la définition d'objectifs partagés qui constitueront le cœur du Contrat local de santé.

SYNTÈSE GÉNÉRALE

Quelques traits saillants issus du diagnostic quantitatif

TERITOIRE CONCERNÉ : Communauté de commune de Loue Lison : composée de **72 communes** dont 4 ont plus de 1 000 habitants (Ornans, Arc-et-Senans, Tarzenay-Foucherans et Quingey et **25 373 habitants** en 2020.

Une population âgée :
Part des personnes âgées de 60 ans et plus (28,9 %) supérieure à celle de la France métropolitaine (17,5 %).

Indice de vieillissement en 2020 (90,3) supérieur à celui du département (79,6) et de la France (84,3).

Part des retraités importante (30,4%) (Fr : 27,2)

Un territoire en croissance démographique : Evolution annuelle moyenne de la population positive (+0,3%/an de 2014 à 2020).

Des indicateurs de précarité moins marqué en comparaison aux territoires de référence : taux de chômage faible (7,5% VS 12,3% Fr), médiane des revenus supérieure (23 040), taux de pauvreté (7,4%) inférieur à tous les territoires de référence (FR : 14,4%), peu de bénéficiaires d'aides sociales (RSA)

Un cadre de vie avec des atouts environnementaux mais aussi des points de vigilance :

Qualité de l'eau : bonne
Exposition aux grains d'**ambroisie** seulement sur le secteur de Quingey
Territoire avec **forte utilisation de la voiture**.
Plus de ménages en situation de **précarité énergétique liée à la mobilité**.
Territoire **exposé** à des espèces **nuisibles ou parasites** (moustiques tigres et tiques).
Risque **d'inondation et mouvement de terrain**

Le temps d'accès aux services d'urgences est nettement supérieur à tous les territoires de référence (37,1 min vs 13,6 pour la France)

Part des cadre faibles (5,6%) (Fr : 9,9%)

Taux standardisés de mortalité générale et chez les moins de 65 ans en baisse

Entre 2013/2017, la mortalité par cancer et par maladie de l'appareil respiratoire a augmenté par rapport à la période 2009/2013

La proportion des consommant (personnes en ALD ayant reçu des soins par pathologies) moindre pour :
Diabète : de 50,6% (Fr : 58,1%)
Maladie respiratoire : de 49,7% (Fr : 55,9%)
Maladie psychiatrique : de 26,9% (Fr : 38,6%)
Mais plus élevé pour **maladies cardio-vasculaires** : 78,8 % (Fr 74,7 %).

Densité favorable par rapport au département et à la région pour les **médecins généralistes, les infirmiers, les kinésithérapeutes et les orthophonistes**.
Mais plus faible pour **les dentistes et sages-femmes**
Peu de **spécialistes**

Des **indicateurs de santé plutôt favorables** avec une espérance de vie à la naissance supérieure pour les hommes et femmes, taux de mortalité générale en baisse, sous mortalité évitable.

Bonne participation aux dépistages organisés.

Taux équipements en **lits et places pour la psychiatrie adultes et enfants** insuffisant.

Taux équipements en **places D'EHPAD** insuffisant.

Manque de structures pour personnes handicapées

Eléments transversaux : constats partagés par les acteurs et les données quantitatives

Plusieurs constats ressortent des diagnostics quantitatif et qualitatif et sont mis en avant ci-dessous autour de 6 grands axes.

Les thématiques de santé à développer

1. La santé mentale

- **Les points de vigilance sur le territoire**
 - A l'échelle du Doubs, l'offre de soins en psychiatrie adultes et infanto-juvénile est insuffisante :
 - Taux d'équipement en lits et places pour la psychiatrie adulte en 2020 : 1,1 pour 1 000 personnes de plus de 16 ans, taux inférieur aux territoires de comparaison (France 1,4).
 - Taux d'équipement départemental en lits et places pour la psychiatrie adulte insuffisant en 2020 (1,1 pour 1 000 personnes de plus de 16 ans, France 1,4).
 - Faible taux d'équipements départemental en lits et places pour la psychiatrie infanto-juvénile en 2020 : 0,6 pour 1 000 enfants de 0 à 16 ans (France : 0,9).
 - Une offre sur le territoire de la CCLL très insuffisante avec de longs délais de prise en charge
 - Peu de professionnels : un seul psychiatre arrivé en 2021 à Ornans
 - Peu de structure sur le territoire : pas de centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) ni centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)
 - La plupart des structures de prise en charge sont éloignées du territoire
- **Des atouts et leviers d'action sur lesquels s'appuyer**
 - Plateforme de Coordination et d'orientation (PCO) et PTSMS
 - Structure sur le territoire :
 - CMP à Quingey
 - SOLEA à Ornans
 - Addiction France à Quingey
 - Des indicateurs de santé mentale plutôt bons (chiffre de 2019) mais les besoins ont augmenté depuis 2019 selon les personnes interrogées :
 - Taux de consommateurs pris en charge pour maladies psychiatriques : 26,9% (Fr 38,6%).
 - Baisse du taux de suicide entre 2013/2017 en comparaison à 2009/2013
 - Taux de consommateurs pris en charge pour dépression : 9,2% (Fr 14%)
 - En 2020, le taux de personnes nouvellement admises en ALD pour maladies psychiatriques de longue durée (162) (Fr : 180).
- **Des pistes de travail**
 - Incrire l'axe santé mentale dans le nouveau CLS
 - Travailler sur la prévention des addictions (alcool, drogues, écrans...)
 - Travailler sur la qualité de vie à l'école et la santé mentale des jeunes
 - Inclure des actions pour tous en termes de prise en charge et de prévention

2. La santé des personnes âgées

• Les points de vigilance sur le territoire

- Une population plutôt âgée :
 - Part des personnes âgées de 60 ans et plus (28,9 %) supérieure à celle de la France métropolitaine (17,5 %).
 - En 2020, les retraités constituent la catégorie la plus représentée 30,4 % vs 27,2% pour la France
- Une offre sur le territoire de la CCLL très insuffisante :
 - En termes d'hébergement : manque de place en structures (taux d'équipement en places d'EHPAD 72,9 places pour 1000 personnes de plus de 75 ans VS 122,4 pour la France), on observe au CH d'Ornans 1,5 an d'attente pour obtenir une place en EHPAD.
 - Difficultés de recrutement d'aide à domicile
 - Difficultés au maintien à domicile et au retour à domicile suite hospitalisation
- Une augmentation des besoins à prévoir
 - Diminution et vieillissement de la population attendue sur le département d'ici 2070. Tendance également confirmée sur la CCLL avec un indice de vieillissement (90,3) supérieur à celui du département (79,6) et du national (84,3).
- Problématique de mobilité de ce public pour se rendre sur les lieux de prise en charge ou de prévention éloignés de leur domicile.

• Des atouts et leviers d'action sur lesquels s'appuyer

- Une espérance de vie à la naissance plus longue sur la CC en comparaison avec les autres territoires pour les hommes (de 80,1ans VS 79,4 ans pour la Fr) et pour les femmes (de 86,2 ans VS 85,5 ans pour la Fr).
- Les structures sur le territoire
 - 2 SSIAD sur la CC Loue-Lison : 1 à Ornans et 1 à Quingey.
 - Structures d'appui :
 - Plateforme d'accompagnement et de répit gérée par l'association d'accompagnement à domicile Eliad.
 - DAC Franche Comté.
 - CIAS sur la CC Loue-Lison
 - 2 centres médico-sociaux (CMS) à Ornans et à Quingey
 - Structures d'hébergement :
 - 2 EHPAD
 - 3 MARPA
 - Une Unité de Soins de Longue Durée (USLD).

• Des pistes de travail :

- ✓ Renforcer le maintien à domicile :
- Renforcer l'offre des structures d'aides à domicile: Attractivité des métiers de l'accompagnement
- Faciliter les retours à domicile après hospitalisation
- Informer et aider à l'aménagement de l'habitat

- ✓ Lutter contre l'isolement :
- Améliorer le repérage des personnes isolées
- Actions orientées vers personnes âgées précaire
- Ateliers sur le numérique pour le quotidien (mail, visioconférence, internet...) et pour les démarches administratives

- ✓ Accompagnement des aidants
- ✓ Développer le transport à la demande

3. La santé environnementale

Bien que la CCLL ait de nombreux atouts environnementaux : qualité de vie, accès à des sites naturels, bons indicateurs environnementaux concernant l'eau, le bruit, le radon, (plus mitigés pour l'air et l'ambroisie qu'on retrouve sur le secteur de Quingey), la question de la santé environnementale est souvent abordée lors des entretiens.

- **Les points de vigilance sur le territoire**
 - Forte dépendance à la voiture
 - Moyen de transport le plus fréquemment utilisé par les actifs (85,3% vs 70,1% Fr)
 - De nombreux ménages en situation de précarité énergétique due à la mobilité (15,5% vs 13,8 Fr)
 - Peu de transport en commun
 - Présence de moustiques tigre et de tiques
 - Pas de PAT sur le territoire
- **Des atouts et leviers d'action sur lesquels s'appuyer**
 - Des dispositifs
 - Un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé en décembre 2020, une OPAH depuis septembre 2023.
 - Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).
 - Le Pôle Rénovation Conseil (conseil sur la rénovation énergétique des logements)
 - Des acteurs présents sur le territoire qui travaillent en collaboration
 - Alterre Bourgogne-Franche-Comté
 - Association des Collectivités pour la Maîtrise des Déchets & de l'Environnement (ASCOMADE)
 - Atmo Bourgogne-Franche-Comté
 - FREDON Bourgogne-Franche-Comté
 - L'association TRI à Quingey
 - Le CPIE du Haut-Doubs
 - CEN (conservatoire d'espaces naturels)
 - Des actions déjà mis en place sur différentes thématiques :
 - Qualité de l'air intérieur : actions dans les crèches
 - Ateliers sur l'environnement mis en place dans les écoles
 - Information sur les maladies vectorielles
- **Des pistes de travail**
 - Acculturation des élus, des professionnels et de la population au concept « one Health »
 - Travail avec SYBERT sur la thématique des déchets (exemple d'action autour des produits d'hygiène menstruel réutilisables)
 - Alimentation : développer les circuits courts (à la cantine par exemple)
 - Former /sensibiliser autour des perturbateurs endocriniens pour connaître davantage leurs enjeux et les solutions possibles pour limiter l'exposition
 - Urbanisme favorable à la santé
 - Développer les transports en commun (scolaire, jeunes...)
 - Formation et sensibilisation à la lutte contre l'ambroisie
 - Actions à mener sur la qualité de l'air intérieur.

Les autres axes du CLS

1. Des actions de préventions à poursuivre et nouvelles thématiques à initier

Sur le territoire le taux de mortalité évitable par la prévention et le système de soins avant 75 ans est bon et diminue. Cependant plusieurs acteurs s'accordent sur l'importance d'agir en prévention, continuer les actions en cours et en développer d'autres comme :

- Alimentation et activité physique
- Dépistage des cancers :
 - Les taux de dépistage des cancers du sein, du col de l'utérus et colorectal sont supérieurs aux territoires de référence (la mortalité par cancer au niveau de la CCLL augmente sur la période 2013/2017 en comparaison à la période 2009-2013).
 - Orientés les actions vers les publics fragiles.
- Relayer les campagnes de prévention : octobre rose, mois sans tabac, mars bleu et prévention contre les risques solaires
- Vaccinations (55,8 % des habitants âgés de 65 ans et plus sont vaccinés contre la grippe, proportion inférieure aux territoires de référence (Fr :57.8%))
- Conduite à risques chez les adolescents
- Pass santé jeunes
- Paroles en tête
- Addictions (tabac, alcool, drogues, écrans.)
- Accompagnement de la parentalité (intégrer les parents dans les questions de prévention)
- Santé mentale (qualité de vie à l'école, bien être, isolement...)
- Santé sexuelle

2. La santé des jeunes

Les personnes interrogées s'accordent pour dire que la santé des jeunes paraît moins une priorité actuelle à inscrire comme un axe stratégique pour le CLS. En effet il y a un bon maillage du territoire par d'autres partenaires. Il faut cependant garder les actions de préventions envers les jeunes.

3. Les soins de proximité

L'attractivité du territoire est une question prégnante du territoire, bien que beaucoup note une amélioration de l'offre (installation de médecins généralistes, densité de professionnels de santé globalement favorable par rapport à la région et au département, création de MSP, CPTS, 3 sites de télémédecine...), ils restent inquiets et veulent anticiper de potentiels départ de professionnels de santé et une augmentation des besoins. La priorité actuelle est de développer une offre de spécialistes (seulement 1 rhumatologue, 1 cardiologue, 1 ophtalmologue, 1 psychiatre sur la CCLL). Au CH d'Ornans la mise en place de consultations avancées est en projet.

Le dispositif CLS : propositions d'évolution formulées par les personnes interrogées.

1. Les forces du CLS identifiées par les acteurs

- Les actions du CLS semblent répondre aux besoins du territoire.
- L'animation territoriale est reconnue comme un atout du CLS. L'animatrice santé a pris son poste en mai 2021 et a créé une dynamique de travail.
- Des partenariats bien développés : il existe une forte manifestation partenariale dans le CLS
- Le CLS est dynamique grâce à ces événements (forum, ateliers)
- Les instances sont bien dimensionnées permettant une participation active
- Le CLS permet aux élus de s'emparer de certaines problématiques de santé.

2. Les pistes de travail

- Communication sur le CLS

Le CLS est peu connu il faut travailler sa visibilité par un travail de communication (presse, réseaux sociaux...). Les élus, partenaires et acteurs ont aussi besoin de mieux s'approprier le dispositif pour identifier ce que le CLS peut leur apporter. Il est ressorti des entretiens qu'ils connaissaient peu les priorités et actions du CLS hors de celles où ils intervenaient. Afin de mieux communiquer sur les priorités et actions du CLS, la mise en place d'une assemblée plénière annuelle regroupant tous les acteurs et partenaires est envisagée

Le fait d'avoir des « RDV » (type forum) ou des actions pérennes permet de créer des moments d'échanges entre les acteurs et population autour de la santé et d'identifier le dispositif CLS.

- Elargir les partenariats

Les acteurs du territoire sont dynamiques et investis (élus, professionnels de santé). Lors des entretiens il a été proposé d'intégrer la CPTS aux signataires mais aussi de travailler plus en lien avec les EMS, la PTSMS, le GHT et les IDE scolaires et les usagers.

Il peut être intéressant d'associer les entreprises et les associations (resto du cœur par exemple) afin de faire bénéficier à leurs salariés des actions de prévention, et permettent ainsi de toucher des publics différents.

- Les futures actions du CLS 2

Etant donné que le territoire est grand et qu'il existe des problématiques de mobilité, il semble important de continuer le maillage du territoire en proposant des actions et des instances (GT) sur tout le territoire.

Il paraît également nécessaire d'être vigilant lors de l'écriture des fiches action choisissant des termes positifs comme « agir pour »

En conclusion, le diagnostic quantitatif et qualitatif a permis de faire ressortir des pistes de travail pour le nouveau CLS :

- Investir les thématiques de la santé mentale et de la santé des personnes âgées
- Poursuivre et renforcer les actions menées dans les champs de la prévention et de la santé environnementale et de l'attractivité du territoire
- Mieux communiquer sur le CLS et continuer de nouer de nouveaux partenariats.

ANNEXE 3 : Glossaire

A

ACI	Accord Conventionnel Interprofessionnel.
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
APA	Activité Physique Adaptée
ARS	Agence Régionale de Santé

C

CCLL	Communauté de Communes Loue Lison
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CLS	Contrat Local de Santé
CLSM	Conseil Local de Santé Mentale
CMS	Centre Médico-Social
COPIL	COmité de PIlotage
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CPS	Compétences PsychoSociales
CPTS	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CRCDC	Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers
CRGE	Collège Régional des Généralistes Enseignants
CSAPA	Centres de Soin d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CTG	Convention Territoriale Globale
CTSM	Contrat Territorial en Santé Mentale

D

DAC	Dispositif d'Appui à la Coordination
DDETSPP	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
DMG de l'UFR	Département de Médecine Générale de l'Unité de Formation et de Recherche

E

EEE	Espèces Exotiques Envahissantes
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
EPCI	Etablissements Public de Coopération Intercommunale

F

FéMaSCo	Fédération des Maisons de Santé et de l'Exercice COordonné
FIR	Fond d'Intervention Régional

G

GAFC	Groupement Addictions Franche-Comté
GEM	Groupement d'Entraide Mutuelle

I

IMS	Icone Médiation Santé
-----	-----------------------

M

MARPA	Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Âgées
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MDA	Maison Des Adolescents
MSP	Maison de Santé Pluriprofessionnelle
MSU	Maitre de Stage Universitaire

O

OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

P

PAPS	Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé
PASA	Pôle d'Activités et de Soins Adaptés
PAT	Projet Alimentaire territoriale
PNNS	Programme national nutrition santé
PPS	Prévention et Promotion Santé
PRS	Projet Régional Santé
PRSE	Projet Régional Santé Environnement
PSSM	Premier Secours en Santé Mentale
PTSM	Projet Territorial de Santé Mentale

R

RRAPPS	Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la Santé
--------	---

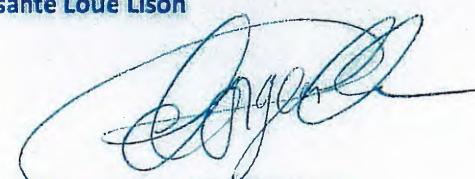
S

SISM	Semaines d'Information sur la Santé Mentale
SSIAD	Services de Soins Infirmiers A Domicile
SMR	Soins Médicaux et de Réadaptation

U

UASA	Unité d'Accueil Spécifique Alzheimer
USLD	Unité de Soins de Longue Durée

SIGNATURES

L'ARS de Bourgogne-Franche-Comté	La Communauté de Communes Loue Lison
	
Monsieur Jean-Jacques COIPLET	Monsieur Jean-Claude GRENIER
La Préfecture du Doubs	La Région Bourgogne-Franche Comté
	
Monsieur Rémi BASTILLE	Madame Marie-Guite DUFAY
Le Département du Doubs	L'Education Nationale
	
Madame Christine BOUQUIN	Monsieur Samuel ROUZET
La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Doubs	La Mutualité Sociale Agricole Franche-Comté
	
Madame Fabienne JACQUEMARD	Madame Marie-Agnès CUDREY-VIEN
La communauté professionnelle territoriale de santé Loue Lison	
	
Madame Sabine DELONGEVILLE	